

# AVIS DE CONVOCATION

## CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

### MEMBRES DU CONSEIL

**Lucille Collard**  
Présidente

Rideau-Vanier,  
Rideau-Rockcliffe

**Denis M. Chartrand**  
Vice-président

Orléans, Beacon Hill,  
Cyrville

**Lise Benoit-Léger**

Stormont, Dundas,  
Glengarry

**Gilles Fournier**

Prescott

**Marielle Godbout**

Somerset, Rivière,  
Capitale, Alta Vista

**Rachel Laforest**

Hastings, Prince Edward,  
Lennox et Addington,  
Frontenac, Leeds et Grenville

**Jacinthe Marcil**

Kanata-Nord, West Carleton-  
March, Baie, Collège,  
Knoxdale-Merrivale, Kitchissippi

**Roda Muse**

Cumberland

**Samia Ouled Ali**

Barrhaven, Stittsville-Kanada-  
Ouest, Osgoode, Rideau-  
Goulburn, Gloucester-Nepean-  
Sud, Kanata-Sud

**Marc Roy**

Innes, Gloucester-Southgate

**Colette Stitt**

Lanark, Renfrew,  
Canton South-Algonquin

**Jordy Running**

Élève conseillère

**Yasmine Zemni**

Élève conseillère

### RÉUNION ORDINAIRE

<b>Date</b>	le lundi 27 mai 2019	
<b>Lieu</b>	Siège social du CEPEO, 2445, boulevard St-Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3	
<b>16 h 30</b>	Repas (pour membres du Conseil et de la gestion)	Salon du personnel (B1)
<b>17 h 30</b>	Comité plénier à huis clos	Salle à huis clos
<b>19 h</b>	Réunion en public	Salle du Conseil

### SONT CONVOQUÉS

#### Présidence et vice-présidence

#### Membres du Conseil

<b>Direction de l'éducation et secrétaire-trésorière</b>	É. Dumont
<b>Surintendances</b>	A.H. Aïdouni, C.C. Bouchard, J.P. Dufour, A. Mahoney, M. Vachon et S. Vachon
<b>Secrétaire de séance</b>	S. Houde

### SONT INVITÉS

<b>Directions de services administratifs</b>	S. Brabant, M. Chrétien, F. Laperle, É. Lessard, M. Routhier Boudreau, D. Ryan
<b>Personnel administratif</b>	T. Gray

### TÉLÉCONFÉRENCE

<b>OTTAWA</b>	613-691-2576	<b>Numéro de conférence</b> (à composer lentement)  <b>Public : 9056375#</b> <b>Huis clos : voir courriel</b> Pour le besoin d'aide d'un opérateur pendant la conférence, appuyer sur les touches *0, ou veuillez composer le 1-866-544-2044
<b>NORTH BAY</b>	705-482-0954	
<b>SUDBURY</b>	705-585-2200	
<b>TORONTO</b>	647-943-2993	
<b>WINDSOR</b>	226-783-0463	

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA RÉUNION VIA TÉLÉ-CONFÉRENCE OU VIA VIDÉO-CONFÉRENCE VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC SOLANGE HOUDE À SOLANGE.HOUDE@CEPEO.ON.CA OU TARA GRAY À TARA.GRAY@CEPEO.ON.CA DÈS QUE POSSIBLE

*Si vous avez besoin d'aide supplémentaire afin de profiter pleinement de la réunion, veuillez nous en informer en communiquant avec nous.*

La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière,



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario



**ORDRE DU JOUR  
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL  
LE LUNDI 27 MAI 2019**

**1. Ouverture de la réunion et appel nominal**

- 1.1 Déclaration de conflits d'intérêts
- 1.2 Absences autorisées

**2. Séance en Comité plénier à huis clos**

**REPRISE DE LA RÉUNION PUBLIQUE À 19 H  
Reconnaissance du territoire autochtone**

**3. Questions de l'assistance**

**4. Audition et réception des délégations**

**5. Audition et réception des présentations**

- 5.1 L'apprentissage par l'expérience au CEPEO 1-12
- 5.2 Programmes du Transit 13-22

**6. Adoption de l'ordre du jour**

**7. Adoption des procès-verbaux**

- 7.1 Réunion ordinaire du Conseil, le 23 avril 2019 23-30

**8. Rapport des suivis et questions découlant des procès-verbaux 31**

**9. Étude des questions pour décisions et rapport des comités**

- 9.1 Rapport du Comité plénier à huis clos, le 27 mai 2019 Séance tenante
- 9.2 Rapport du Comité de l'éducation autochtone, le 30 avril 2019 32
- 9.3 Rapports et recommandations du Comité de participation des parents, le 1<sup>er</sup> mai 2019 33
- 9.4 Rapports et recommandations du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté, le 21 mai 2019 34-35
- 9.5 Rapport de recommandations du Comité de vérification, le 22 mai 2019 36
- 9.6 Calendrier 2019-2020 des réunions du Conseil et de ses comités 37-47
- 9.7 Création de la zone de fréquentation de l'é.é.p. Ottawa Ouest 48-55
- 9.8 Amendement du règlement des redevances d'aménagement scolaire No 01-2019-RAS-OTTAWA 56-61
- 9.9 Révision de la politique ADC16\_Allocation des conseillères et conseillers scolaires et des élèves conseillères et conseillers 62-69

**10. Questions mises à l'étude pour décision ultérieure**

**11. Avis de propositions et dépôt des questions des membres**

**12. Rapports d'information**

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| 12.1 | Examen des politiques sur les redevances d'aménagement scolaires existantes du CEPEO dans Prescott-Russell                       | 70-73 |
| 12.2 | Étude préliminaire des redevances d'aménagement scolaires dans Prescott et Russell en prévision d'un règlement des RAS 2019-2024 | 74-88 |
| 12.3 | De la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière  |       |
| 12.4 | De la présidence   |       |
| 12.5 | De la vice-présidence  |       |
| 12.6 | Des élèves conseillères scolaires et du RECFO  |       |
| 12.7 | Des membres  |       |
| 12.8 | ACEPO   FNCSF  |       |

**13. Retour en Comité plénier et rapport public (s'il y a lieu)**

**14. Levée de la réunion**

# L'APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE au CEPEO

ApEx en  
images



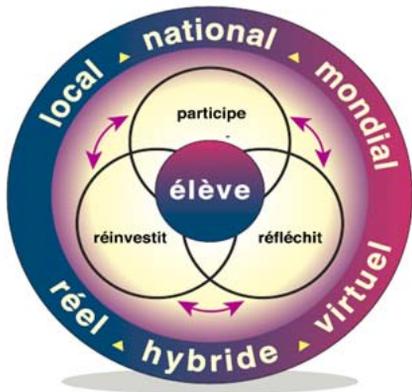
## L'APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE au Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)

Au CEPEO, chaque apprenante et apprenant se **doit d'avoir l'opportunité de participer et de s'engager activement dans des occasions d'apprentissage par l'expérience axées sur la communauté et cela sur une base régulière.**

Les partenariats et les collaborations établis doivent **permettre aux élèves de développer des compétences globales essentielles** pour être des citoyens engagés.

Nous croyons qu'en créant un continuum des opportunités d'apprentissage par l'expérience dès la maternelle, **l'élève est amené à s'entreprendre grâce à des approches novatrices, à réfléchir sur ses expériences et à réinvestir ses apprentissages** tout au long de son cheminement et de sa carrière professionnelle.

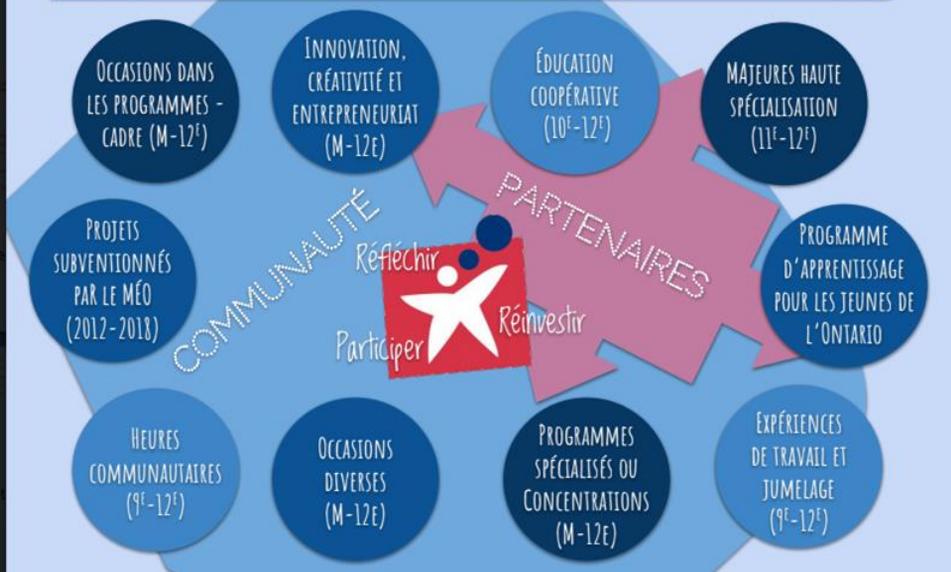
## Apprentissage par l'expérience axé sur la communauté

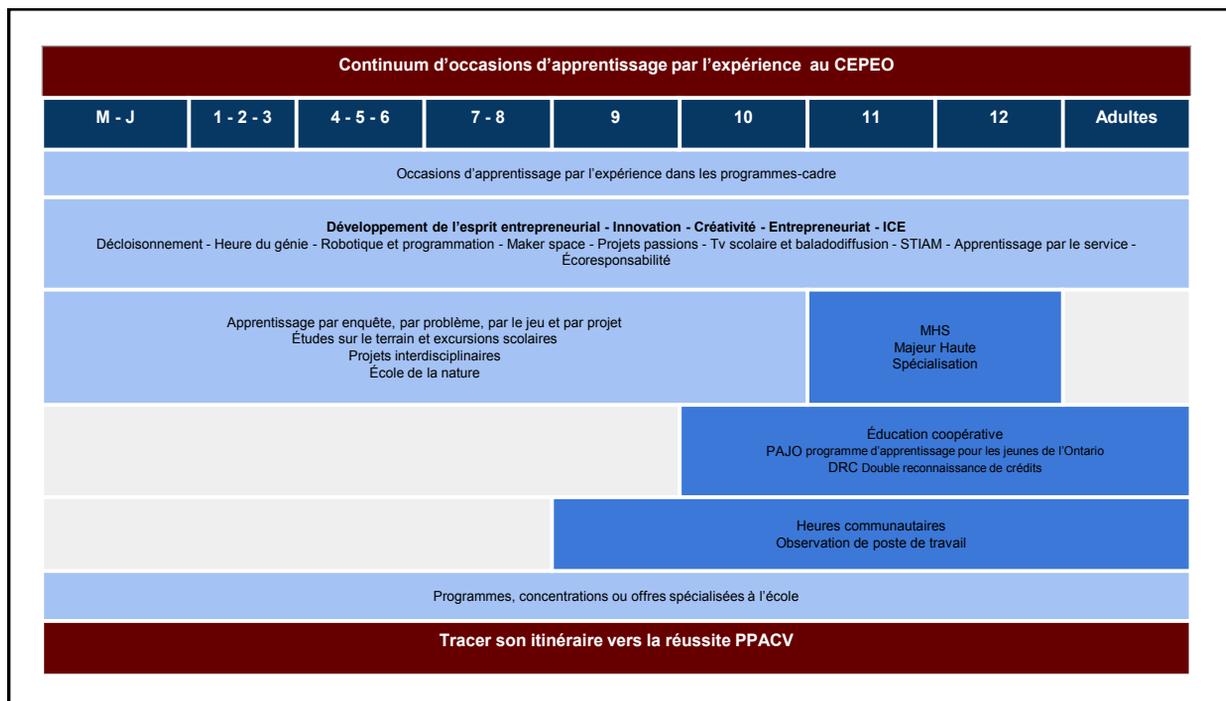


L'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté est une approche pédagogique fondée sur le processus d'enquête qui propose aux élèves de coconstruire avec le personnel enseignant, leur apprentissage.

- **participer** à de riches expériences par des liens tissés avec une communauté à l'extérieur de l'école;
- **réfléchir** à ces expériences pour en dégager le sens; puis en
- **réinvestir** leur apprentissage afin d'influencer leurs décisions et leurs actions dans les différents aspects de leur vie.

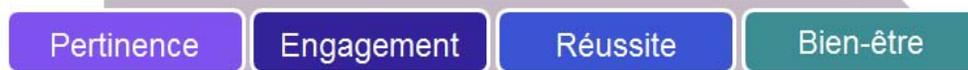
## L'APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE AU CEPEO





## L'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté aide les élèves à développer :

- une meilleure compréhension des attentes du curriculum de l'Ontario; et
- des réponses personnellement significatives aux questions qui encadrent la planification d'apprentissage, de carrière et de vie.



itinéraire réussite

Portfolio

sports

loisirs

école

communauté

Qui suis-je?

Quelles sont mes possibilités?

Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs?

Qu'est-ce que je veux devenir?

jeu

communication

lecture

jeu

vie

avenir

apprentissage

Je suis l'architecte de ma vie.

CEPEO.ON.CA

Conseil des écoles publiques de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

## myBlueprint

- Les élèves apprennent activement sur leurs **INTÉRÊTS**, leurs **APTITUDES**, leurs **PASSIONS** et leurs **SENTIMENTS**.
- Les élèves explorent leurs **POSSIBILITÉS** à l'école, dans la communauté, ou après le secondaire et dans le monde du travail.
- Les élèves réfléchissent à la personne qu'ils veulent devenir et déterminent des **OBJECTIFS** pour leur formation scolaire, leurs loisirs, leur vie communautaire et le travail.
- Les élèves élaborent un **PLAN PERSONNALISÉ** pour les aider à atteindre leurs objectifs, passer à l'école secondaire et à la formation postsecondaire.



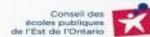


# Le 3e Symposium sur l'Innovation, la Créativité et l'Entrepreneuriat au CEPEO en tournée!

Suivez-nous sur



#SICEcepeo2019



ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

**LE SYMPOSIUM ICE EN TOURNÉE!**

## CÉLÉBRONS L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL DE NOS COMMUNAUTÉS SCOLAIRES

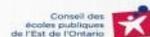
et partageons les meilleures pratiques en matière d'innovation et de créativité.

<p>École élémentaire publique <b>MARIE-CURIE</b>  <b>le 7 mai 2019</b>                  de 10 h à 14 h                  La Culture Maker</p>	<p>École secondaire publique <b>LOUIS-RIEL</b>  <b>le 7 mai 2019</b>                  de 10 h à 14 h                  Développer l'esprit entrepreneurial en classe de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année</p>	<p>École élémentaire et secondaire publique <b>RIVIÈRE RIDEAU</b>  <b>le 8 mai 2019</b>                  de 9 h 30 à 15 h                  L'école de la nature à élémentaire pour favoriser l'engagement</p>
<p>École élémentaire publique <b>NOUVEL-HORIZON</b>  <b>le 10 mai 2019</b>                  de 10 h à 14 h                  Forum entrepreneurial de l'Est</p>	<p>École élémentaire et secondaire publique <b>L'ACADÉMIE DE LA SEIGNEURIE</b>  <b>le 22 mai 2019</b>                  Le Salon de l'Académie de 13 h 30 à 18 h</p>	<p>École secondaire publique <b>MILLE-ÎLES</b>  <b>le 27 mai 2019</b>                  de 10 h à 14 h                  Le projet Empreinte pour développer l'esprit entrepreneurial</p>

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario  
**#SICEPEO2019**  
 1-888-332-3736  
 CEPEO.ON.CA

Merci de permettre à chaque élève de s'entreprendre et de devenir un citoyen engagé.

Merci de faire la différence!



ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

## Éducation Coopérative

- Le **PROGRAMME D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE** permet aux élèves de la **11e et de la 12e année** de faire un stage de travail d'environ **15 semaines** dans domaine d'intérêt.
- Tous les élèves reçoivent une **FORMATION** en **SANTÉ ET SÉCURITÉ** de base liée à leur domaine de stage.
- Les élèves ont l'occasion de **DÉCOUVRIR** un **MILIEU DE TRAVAIL** d'intérêt, de **DÉVELOPPER** un **RÉSEAU DE CONTACTS** dans ce domaine d'emploi et de parfaire leurs connaissances ainsi que leurs **COMPÉTENCES D'EMPLOYABILITÉ**

## Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)

Le **programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario** permet aux élèves de **16 ans** et plus, ayant accumulé **16 crédits** et inscrits à **temps plein** d'être inscrits en tant qu'apprenti dans un **métier spécialisé** auprès du Ministère de la formation, des collèges et des universités, **MFCU**.

Les élèves peuvent compléter leur niveau **1 en apprentissage** en tant que :

**coupeur de viande, coiffeur, plombier, charpentier, électricien, technicien d'entretien automobile, technicien d'équipement lourd, mécanicien de système de réfrigération et climatisation, praticien du développement de l'enfant**

## Initiatives liées au PAJO

Activité	Date	Clientèle visée	Métiers visés
Le filles et les métiers spécialisés	30 novembre 2018	Filles de 10e à la 12e année	Plomberie, électricité, charpenterie, chauffage, maçonnerie et soudure
Initiation aux métiers spécialisés dans le domaine des forces motrices	26 avril 2019	Élèves de la 9e à la 12e année	Mécanique automobile, cuisine
Participation aux Olympiades de Compétences Ontario, à Toronto	6-9 mai 2019	Élèves de 10e à la 12e année	Tous les métiers spécialisés
Performance Technofranco et PontPop	23 mai 2019	Élèves de la 9e à la 12e année	Tous les métiers spécialisés
Les élèves autochtones et les métiers spécialisés	30 et 31 mai 2019	Élèves autochtones et leurs parents	Plomberie, électricité, charpenterie, chauffage, maçonnerie et soudure
Cérémonie de reconnaissance des élèves PAJO	18 juin 2019	Élèves ayant complété un niveau 1 - DRC en apprentissage	Plomberie, électricité, praticienne du développement de l'enfant et technicien d'entretien automobile
Déjeuner de reconnaissance des employeurs	19 juin 2019	Employeurs qui appuient et supportent le programme PAJO	Plomberie, électricité, praticienne du développement de l'enfant et technicien d'entretien automobile
Mathématique et les métiers	À confirmer	Élèves de la MHS en construction et/ou en fabrication et transport	À confirmer
Visites d'entreprises et/ou de chantiers	À coordonner avec les écoles	Élèves de la 9e à la 12e année	Tous les métiers spécialisés

CEPEO.ON.CA

ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

## La Majeure haute spécialisation



La **MHS** permet de se concentrer sur un **CHEMINEMENT DE CARRIÈRE** compatible avec ses **INTÉRÊTS**.

Elle permet aussi d'acquérir des **COMPÉTENCES EN MILIEU DE TRAVAIL** tout en rencontrant les exigences du diplôme d'études secondaires



CEPEO.ON.CA

ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

# La Majeure haute spécialisation



MONTFORT

Activités d'apprentissage par l'expérience et de planification de carrière



CEPEO.ON.CA

Conseil des écoles publiques de l'Ontario   
 ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX

# La Majeure haute spécialisation au CEPEO



## Gisèle-Lalonde

Arts et Culture  
Environnement  
Santé et bien-être

## Le Sommet

Art et culture  
Affaires  
Santé et bien-être

## De La Salle

Arts et culture

## L'Alternative

Hôtellerie et tourisme  
Services à but non lucratif

## L'Académie de La Seigneurie

Agriculture  
Transformation des aliments

## Louis-Riel

Transport  
Sports

## L'Équinoxe (Pembroke)

Hôtellerie et tourisme  
Construction

## Omer-Deslauriers

Construction  
TIC

## Marc-Garneau

Sports

## L'Héritage

Environnement

## Maurice-Lapointe

Aviation et aérospatiale

## Mille-Îles

Environnement

CEPEO.ON.CA

Conseil des écoles publiques de l'Ontario   
 ÉCOLES DE CHOIX | CONSEIL DE CHOIX



## Cours à double reconnaissance de crédit (DRC)

### La DRC C'EST QUOI ?

Des cours de **niveau collégial** pour les élèves du secondaire!

Grâce aux projets mis de l'avant par l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieus du travail (**ISECT**), les élèves de toutes nos écoles secondaires ont la possibilité de suivre un cours de niveau collégial leur permettant :

- d'acquérir des crédits en vue de l'obtention de son DÉSO;
- d'obtenir des crédits reconnus dans un programme d'études offert par La Cité;
- de compléter le niveau 1 en apprentissage d'un métier.



## Cours à double reconnaissance de crédit (DRC)

### Cours offerts de jour :

Architecture de réseau LINUX
Bien-être de l'enfant
Conditionnement physique et tactiques de défense et contrôle
Connaissance des ressources communautaires
Essentiels de la boulangerie et pâtisserie 1
Incendies 1
Initiation à la prise de vue
Maçonnerie de base
Relations Interculturelles
Stratégies d'enseignement
Techniques culinaires
Techniques culinaires
Techniques de contrôle
Terminologie médicale et Perception en psychologie

### Cours offerts en soirée :

Conditionnement physique et tactiques de défense et contrôle
Essentiels de la boulangerie et pâtisserie 1
Essentiels de la boulangerie et pâtisserie 1
Exploration des métiers spécialisés
Incendie 1
Initiation à la prise de vue
Psycho du développement 0-4 ans
Recherche et sauvetage
Techniques culinaires
Technologie de la construction résidentielle
Machinerie agricole et précision

## Destination réussite



Cette initiative vise à **APPUYER** les conseils scolaires et leurs partenaires du palier postsecondaire afin qu'ils offrent des **OCCASIONS D'APPRENTISSAGE DIVERSIFIÉES** et de qualité dans un environnement **FRANCOPHONE**. Destination réussite offre un support dans les **INITIATIVES** suivantes :

- MHS
- Coop
- IJECT
- PAJO
- Activités de transition et d'anticipation

Continuum d'occasions d'apprentissage par l'expérience au CEPEO								
M - J	1 - 2 - 3	4 - 5 - 6	7 - 8	9	10	11	12	Adultes
Occasions d'apprentissage par l'expérience dans les programmes-cadre								
<b>Développement de l'esprit entrepreneurial - Innovation - Créativité - Entrepreneuriat - ICE</b> Décloisonnement - Heure du génie - Robotique et programmation - Maker space - Projets passions - Tv scolaire et baladodiffusion - STIAM - Apprentissage par le service - Écoresponsabilité								
Apprentissage par enquête, par problème, par le jeu et par projet Études sur le terrain et excursions scolaires Projets interdisciplinaires École de la nature						MHS Majeur Haute Spécialisation		
					Éducation coopérative PAJO programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario DRC Double reconnaissance de crédits			
				Heures communautaires Observation de poste de travail				
Programmes, concentrations ou offres spécialisées à l'école								
Tracer son itinéraire vers la réussite PPACV								



# École Le Transit



## Présentation des programmes



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario



Conseil  
Écoles  
catholiques  
Centre-Est

## ÉCOLES DE CHOIX, CONSEIL DE CHOIX

ENVIRONNEMENT  
D'APPRENTISSAGE  
DE CHOIX

ÉCOLES ET SERVICES  
PERFORMANTS ET  
IMPUTABLES

ENVIRONNEMENT  
DE TRAVAIL DE  
CHOIX

Bureau de l'école Le Transit :  
2445 B1. St-Laurent, Ottawa, suite 380.



- Treize programmes;
- 27,5 enseignants;
- Une agente de bureau;
- Six partenaires cliniques;
- Deux conseils francophones;

**Directrice :** Susie Ouellette  
[Susie.ouellette@cepeo.on.ca](mailto:Susie.ouellette@cepeo.on.ca)  
Tél. 613 747-3838



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX  CONSEIL DE CHOIX

## Rôle de l'école Le Transit



Assurer une éducation de qualité à nos élèves admis dans nos programmes en provenance des co;

Faire équipe avec nos partenaires dans le quotidien;

Répondre aux besoins des jeunes sur le plan thérapeutique et académique;

Maintenir un personnel qui a à cœur la réussite des jeunes;

Innover dans nos programmes;

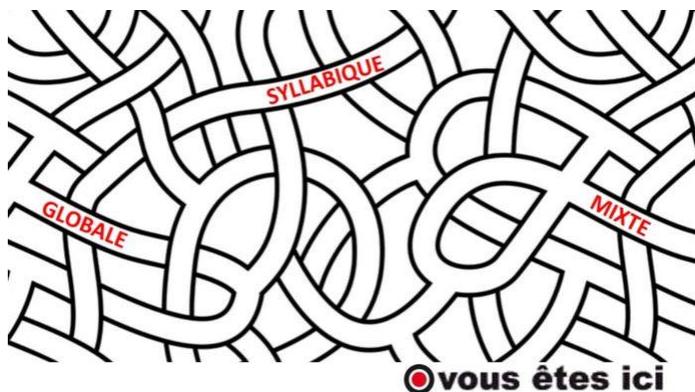
Assurer des transitions harmonieuses à l'arrivée et au départ des jeunes au sein de nos programmes.



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX CONSEIL DE CHOIX

## Voies d'accès à nos programmes



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX CONSEIL DE CHOIX

# Accès coordonné

Ottawa Children's Coordinated Access & Referral to Services  
Services de références et l'accès coordonné pour enfants d'Ottawa



- Service de références : agent de coordination entre les partenaires du système d'éducation et les partenaires cliniques en santé mentale;
- Les écoles présentent les demandes au comité de l'Accès coordonné et services de références;
- Le comité est composé de représentants d'agences en santé mentale, l'école Le Transit, navigatrices du CECE et CEPEO;
- Le comité se rencontre les lundis am aux deux semaines.



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX CONSEIL DE CHOIX

# Accès coordonné

Ottawa Children's Coordinated Access & Referral to Services  
Services de références et l'accès coordonné pour enfants d'Ottawa



- Trois programmes sont représentés à ce comité;
  1. Centre de traitement de Jour (Horizon-Jeunesse)
  2. Centre-Ado (Gisèle-Lalonde)
  3. Centre éducatif (Omer-Deslauriers)
- Le comité oriente le dossier vers les meilleurs services.



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX CONSEIL DE CHOIX

## Centre de traitement de Jour



- **Endroit** : Horizon-Jeunesse;
- Maternelle à la 6<sup>e</sup> année;
- **Besoins** en comportement et en santé mentale;
- Transition avec un intervenant;
- **Disponibilités** : 24 places.



- **Personnel du CEPEO** : 7 enseignants.es;
- **Personnel du CPS** : 4 éducateurs.trices, 1 intervenant, 1 thérapeute-coordonnatrice.



ÉCOLES DE CHOIX  CONSEIL DE CHOIX

## Centre Ado du Millénum



- **Endroit** : Gisèle-Lalonde
- **Partenaire** : CHEO
- **Adolescents** : 7<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup>
- **Besoins en santé mentale** : anxiété, phobie scolaire, dépression;
- Transition : Intervenant
- **Disponibilités** : 24 places

- **Personnel CEPEO** : 4 enseignants.es;
- **Personnel de CHEO** : 2 intervenantes, 1 travailleuse sociale, 1 coordonnateur;
- **En consultation** : 1 psychiatre, 1 psychologue, direction du Transit.



ÉCOLES DE CHOIX  CONSEIL DE CHOIX

## Centre éducatif des services à la jeunesse



- **Endroit** : École Omer-Deslauriers
- **Partenaire** : Bureau des services à la jeunesse
- **Jeunes de 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup>**;
- **Besoins en santé mentale** : comportements extériorisés;
- **Transition** : selon les besoins;
- **Disponibilités** : 12 places.

- **Personnel du CEPEO** : 2 enseignants.es;
- **Personnel du BSJ** : 2 intervenants.es, 1 coordonnatrice,
- **En consultation** : psychiatre, intervenant en milieu de vie, direction du Transit.



Youth Services Bureau of Ottawa  
Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario



ÉCOLES DE CHOIX CONSEIL DE CHOIX

## Répit Transit (CEPEO)

- **Endroit** : École Séraphin-Marion;
- **M** à 8<sup>e</sup> année;
- **Besoins** : comportements extériorisés;
- **Durée** : Trois à cinq mois.
- **Capacité** : 8 jeunes en classe/ 4 transitions
- **Aiguillage** : processus EABP du CEPEO,
- **Admission** : L'équipe et la direction déterminent l'admission;
- **Service de transition**.

- **Personnel** : 3 enseignants, 2 intervenantes;
- **Partenaire** : Centre psychosocial en consultation.



CENTRE  
PSYCHOSOCIAL

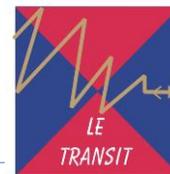


Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario



ÉCOLES DE CHOIX CONSEIL DE CHOIX

## Programme Évitement scolaire



- **Partenaire :** CHEO
- **Objectif :** Amener l'élève à reprendre ses cours réguliers;
- **Besoins :** Anxiété, assiduité élevée, autres;
- **Accès :** Les écoles demandent le service selon le processus;
- **Services :** À l'école de l'élève;
- **Personnel du CEPEO :** 1 enseignant;
- **Personnel du CHEO :** 1 travailleuse sociale;
- **En consultation :** 1 psychiatre, coordonnateur du CA, direction du Transit.



ÉCOLES DE CHOIX  CONSEIL DE CHOIX

## Maison Fraternité : programme de jour



**Endroit :** 300 Olmstead, Vanier  
**Besoins :** troubles de consommation et cyberdépendance;  
**Admission :** base volontaire et évaluation par un thérapeute;  
**Durée :** Plus ou moins 3mois.  
**Places :** 8 élèves;

**Personnel CEPEO :** 1 enseignante;  
**Personnel de MF :** 1 intervenante;  
**En consultation :** 5 thérapeutes, directrice de MF, direction du Transit.



ÉCOLES DE CHOIX  CONSEIL DE CHOIX

## Maison fraternité : programme résidentiel



**Endroit** : 300 Olmstead, Vanier;  
**Besoins** : troubles de consommation et cyberdépendance;  
**Admission** : Base volontaire, évaluation par un thérapeute;  
**Places** : 5 places;  
**Durée** : Plus ou moins 3 mois, 24 heures sur 24.

**Personnel** : 1 enseignante,  
 5 intervenants jour/nuit;  
**En consultation** : 1 thérapeute,  
 directrice adjointe de MF,  
 directrice du Transit.



## Programme Jeunes parents du Centre Psychosocial;



- **Programme** : jeunes femmes de 14 à 18 ans (enceintes), mères de 14 à 25 ans qui désirent compléter leurs études secondaires;
- **Capacité** : 16;
- **Admission** : sur une base volontaire;
- **Personnel du CEPEO** : 2 enseignantes;
- **Personnel du CPS** : 1 intervenante
- **Consultation** : 1 travailleuse sociale, 1 thérapeute, direction du Transit.



## Milieu de l'enfant : Centre hospitalier des enfants de l'Ontario



- Programme d'éducation aux élèves francophones hospitalisés;
- 3 enseignants du CEPEO ;
- 1 enseignante s'occupe des élèves en provenance du Québec (Commission scolaire des Draveurs);
- **Capacité** : 18 enfants et plus pour l'Ontario; 8 enfants et plus pour le Québec.



**CEPEO**



ÉCOLES DE CHOIX CONSEIL DE CHOIX

## Centre de détention d'Ottawa-Carleton (OCDC)



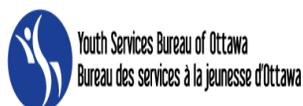
- 1 enseignant travaille avec les détenus francophones de 18-21 ans;
- Objectif : compléter les études secondaires.



ÉCOLES DE CHOIX CONSEIL DE CHOIX

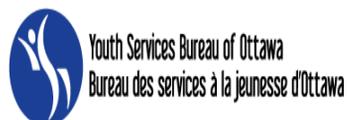
## Centre William E. Hay;

- Centre de détention en milieu fermé;
- 1 enseignant travaille avec les jeunes détenus;
- Âge : 12-18 ans;
- Objectif : poursuivre les études secondaires.



## Sherwood

- Centre de détention en milieu ouvert;
- 1 enseignant travaille avec des jeunes détenus;
- Âge : 17 ans et moins;
- Objectif : poursuivre les études secondaires.



## Centre de santé mentale Royal Ottawa



Mental Health - Care & Research  
Santé mentale - Soins et recherche



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX  CONSEIL DE CHOIX



- 1 enseignant travaille avec des jeunes francophones hospitalisés ayant de grands besoins en santé mentale;
- **Objectif** : poursuivre les études secondaires.



#136903558



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

ÉCOLES DE CHOIX  CONSEIL DE CHOIX





**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL  
LE 23 AVRIL 2019**

---

**APPEL NOMINAL :**

<b>Présidence :</b>	L. Collard
<b>Membres :</b>	L. Benoit-Léger, D.M. Chartrand, G. Fournier, M. Godbout, J. Marcil, R. Muse, S. Ouled Ali, C. Stitt et P. Tessier
<b>Élèves conseillères scolaires :</b>	J. Running (absente) et Y. Zemni
<b>Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière :</b>	É. Dumont
<b>Personnel administratif :</b>	A.H. Aïdouni, C.C. Bouchard, J.P. Dufour, T. Gray, F. Laperle, M. Routhier Boudreau et S. Vachon
<b>Secrétaire de séance :</b>	S. Houde
<b>Absences autorisées :</b>	R. Laforest et M. Roy

**1. Ouverture de la réunion et appel nominal**

La présidente déclare la réunion ouverte à 18 h 00.

**1.1 Déclaration de conflits d'intérêts**

Sans objet

**1.2 Absences autorisées**

**Résolution 43-19**

La conseillère Stitt, appuyée par la conseillère Ouled Ali, propose

**QUE soit autorisée l'absence des conseillers Laforest et Roy de la  
réunion ordinaire du Conseil du 23 avril 2019.**

**Adopté**

**2. Séance du Comité plénier à huis clos**

**Résolution 44-19**

La conseillère Godbout, appuyée par le conseiller Fournier, propose

**QUE le Conseil se constitue en séance du Comité plénier à huis  
clos à 18 h 01.**

**Adopté**

Les membres reprennent les délibérations en réunion publique à 19 h 02 et la présidente procède à la lecture de la reconnaissance du territoire autochtone.



### 3. Questions de l'assistance

Sans objet

### 4. Audition et réception des délégations

#### 4.1 Conseil d'école de l'é.é.s.p. Maurice-Lapointe

La présidente cède la parole à Mme Zeina Nur, présidente, et Mme Michelle Legault, présidente sortante du conseil d'école de l'é.é.s.p. Maurice-Lapointe. Ces dernières présentent les défis causés par la surpopulation de l'école et proposent aux membres des pistes de solutions à court et à long termes. Elles déposent les messages que les élèves logés dans les portatives ont préparés pour les membres du Conseil.

Plusieurs membres les remercient d'avoir joint à leur présentation une vidéo démontrant certaines réalités et défis auxquels font face les élèves et le personnel qui sont logés dans les portatives. Les membres apprécient les suggestions faites par le conseil d'école.

Le président du Comité des immobilisations, le conseiller Tessier, les informe qu'il visitera l'école et travaillera de concert avec la gestion afin d'amener des solutions à court, moyen et long termes.

Mme Legault se dit consciente que d'autres solutions existent et informe les membres que le conseil d'école travaillera avec le Conseil pour améliorer la situation.

La présidente les remercie pour la présentation et indique que les suggestions de solutions sont appréciées.

#### **Résolution 45-19**

La conseillère Ouled Ali, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soit reçue la présentation de la délégation de l'é.é.s.p. Maurice-Lapointe et qu'elle soit dirigée à la gestion pour étude.**

**Adopté**

### 5. Audition et réception des présentations

#### 5.1 Rapport annuel du Bureau de l'éducation internationale

La présidente cède la parole à Mme Dominique Vielleuse, directrice du volet Bureau de l'éducation internationale du Service éducatif, et M. José Miguel Barragan Martinez, élève international de l'é.s.p. Gisèle-Lalonde. Ils présentent le rapport annuel qui fait état des actions mises en œuvre pour la Stratégie ontarienne en matière d'éducation internationale de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (SOMEI). L'année scolaire 2018-2019 sera couronnée par le Gala du Bureau de l'éducation internationale qui aura lieu le 29 mai 2019.

Suite à certaines questions de la part des membres, M. Barragan Martinez explique son parcours et ses expériences au CEPEO. Il précise que l'appui constant de la part du personnel du BEI est un élément crucial à la réussite des élèves internationaux. Il note qu'il obtiendra son diplôme d'études secondaires cette année.

Mme Vielleuse explique que peu d'élèves canadiens vont étudier à l'extérieur du pays et que des frais d'inscription sont rattachés à l'inscription des élèves internationaux au CEPEO. La gestion travaille avec le Réseau Homestay Canada afin de jumeler les élèves et les familles d'accueil canadiennes.

La directrice de l'éducation mentionne que le gouvernement de l'Ontario a indiqué qu'il va renforcer la stratégie de l'éducation internationale au cours des prochaines années.

La présidente les remercie pour la présentation et pour tout le travail accompli et dont les élèves bénéficient.

**Résolution 46-19**

La conseillère Godbout, appuyée par le conseiller Tessier, propose

**QUE soit reçue la présentation du rapport annuel du Bureau de l'éducation internationale.**

**Adopté**

**6. Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 47-19**

La conseillère Ouled Ali, appuyée par le conseiller Fournier, propose

**QUE soit adopté l'ordre du jour de la réunion ordinaire du Conseil du 23 avril 2019.**

**Adopté**

**7. Adoption du procès-verbal**

**7.1 Réunion ordinaire du Conseil, le 26 mars 2019**

**Résolution 48-19**

La conseillère Godbout, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soit adopté le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil du 26 mars 2019.**

**Adopté**

**8. Rapport des suivis et questions découlant des procès-verbaux**

Les membres prennent connaissance du rapport des suivis.

**1 Présentation au Conseil du projet Passage vers mon propre toit (CCED).**

Le point sera présenté lors de la réunion ordinaire du mois de mai 2019.

**2 ~~Apporter des précisions au sujet du tableau des contrats d'une valeur de 250 000 \$ à 999 999 \$ présenté au rapport FIN19-06~~**

Fait. Le point sera enlevé du tableau.

## **9. Étude des questions pour décision et rapports des comités**

### **9.1 Rapport du Comité plénier à huis clos, le 23 avril 2019**

#### **Résolution 49-19**

La conseillère Ouled Ali, appuyée par la conseillère Marcil, propose

**QUE soit reçu le rapport RH19-05 portant sur les mouvements de personnel pour les mois de mars à avril 2019.**

**Adopté**

### **9.2 Rapport et recommandations du CCED, le 16 avril 2019**

La présidente cède la parole à la conseillère Stitt qui souligne les excellentes présentations de la surintendante Mahoney sur le financement EED et de M. Brabant sur la consultation concernant le plan stratégique 2020-2025.

#### **Résolution 50-19**

La conseillère Stitt, appuyée par la conseillère Ouled Ali, propose

**QUE soient reçus les rapports suivants :**

**Rapport et recommandations du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 16 avril 2019;**

**SUR19-17\_Orientations budgétaires 2019-2020;**

**SUR19-18\_Mise à jour du financement EED 2018-2019 du ministère de l'Éducation;**

**SUR19-20\_Consultation : plan stratégique 2020-2025;**

**SUR19-21\_Consultation publique de l'EDU sur les animaux d'assistance dans les écoles.**

**Adopté**

#### **Résolution 51-19**

La conseillère Benoit-Léger, appuyée par la conseillère Stitt, propose

**QUE soient approuvées les orientations budgétaires 2019-2020.**

**Adopté**

### **9.3 Recommandation initiale de la gestion pour le secteur de fréquentation de l'é.é.p. Ottawa Ouest**

La présidente, à la demande de la directrice de l'éducation, cède la parole au surintendant des affaires qui présente le rapport. Il est noté que la surintendante Mahoney a présenté en plus de détails la vision éducative de la future école lors d'une seconde rencontre avec la communauté scolaire.

La conseillère Marcil remercie et félicite les membres de la gestion qui ont accompli un travail remarquable lors de la présentation.

Une discussion prend place au cours de laquelle les membres donnent leur point de vue et soulignent que les prévisions des effectifs pour la nouvelle école semblent conservatrices.

**Résolution 52-19**

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Godbout, propose

**QUE soit reçu le rapport PLA19-10 portant sur la création du secteur de fréquentation de l'é.é.p. Ottawa Ouest.**

**QUE soit retenu et présenté au public le secteur de fréquentation proposé par la gestion pour l'é.é.p. Ottawa Ouest et les modifications aux secteurs des é.é.p. Charlotte-Lemieux et Maurice-Lapointe, soit le Scénario A – version modifiée, tel que proposé dans le rapport PLA19-10.**

**Adopté**

**9.4 Révision de la politique ADC18\_Code d'éthique des conseillères et conseillers scolaires du CEPEO**

Suite à la révision du code d'éthique, le Comité de révision des politiques suggérera l'élimination ou la modification de certaines politiques devenues désuètes suite à l'approbation de la révision de ladite politique.

Le conseiller Chartrand souligne que les modifications sont conformes à de nouvelles exigences législatives qui requièrent que tous les conseillers signent l'attestation et l'engagement qui apparaît à la dernière page du document.

**Résolution 53-19**

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Fournier, propose

**QUE soit reçu le rapport DIR19-04 portant sur la révision de la politique ADC18\_Code d'éthique des conseillères et conseillers scolaires du CEPEO.**

**QUE soit adoptée la politique révisée ADC18\_Code de conduite des conseillères et conseillers scolaires du CEPEO.**

**Adopté**

**10. Questions mises à l'étude pour décision ultérieure**

Sans objet

**11. Avis de propositions et dépôt des questions des membres**

**11.1 Réception d'un courriel d'un parent d'Arnprior**

La conseillère Stitt mentionne la réception d'un courriel de la part d'un parent d'Arnprior demandant de l'information en ce qui concerne la construction d'une école dans leur ville. La directrice de l'éducation suggère à la conseillère d'acheminer le courriel à son bureau afin que la gestion élabore les messages clés que la conseillère pourra utiliser pour assurer le suivi à la demande du parent.

## 12. Rapports d'information

### 12.1 Élection des élèves conseillers scolaires 2019-2020

La présidente invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

Les membres félicitent l'élève conseillère Zemni pour sa réélection.

#### **Résolution 54-19**

La conseillère Ouled Ali, appuyée par la conseillère Muse, propose

**QUE soit reçu le rapport SUR19-15 portant sur l'élection des élèves conseillers scolaires, Yasmine Zemni et Louis Carrière siégeant également au comité exécutif du Sénat des élèves 2019-2020 du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario.**

**Adopté**

### 12.2 Résultat de vote par courriel : Changement de date de la réunion ordinaire du Conseil du mois de mai 2019

La présidente invite la directrice de l'éducation à présenter le rapport.

#### **Résolution 55-19**

La conseillère Marcil, appuyée par le conseiller Fournier, propose

**QUE soit reçu le rapport DIR19-03 portant sur le vote par courriel suivant :**

***QUE soit modifiée la date de la réunion ordinaire du Conseil, du Comité plénier à huis clos et du Comité plénier à huis clos restreint, le cas échéant, du 28 mai 2019 au 27 mai 2019.***

**Adopté**

### 12.3 De la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

Les membres reçoivent le rapport d'activités de la directrice de l'éducation et en prennent connaissance.

Mme Dumont souligne :

1. Sa présence à l'é.s.p. Omer-Deslauriers et à l'é.é.p. de la Rivière Castor dans l'exercice de consultation de la planification stratégique 2020-2025. Lors de chacune des rencontres, un membre de la gestion était présent dans les écoles.
2. Le 24 avril 2019, elle sera à l'é.s.p. De La Salle pour accueillir les élèves en provenance de l'école Ikusik de Salluit.

### 12.4 De la présidence

Les membres reçoivent le rapport d'activités de la présidence et en prennent connaissance.

La conseillère Collard souligne trois événements :

1. Le 28 mars 2019, une rencontre de travail avec la mairesse de North Grenville, Mme Nancy Peckford, suite à son élection récente.
2. Le 2 avril 2019, l'occasion d'avoir pu agir comme panéliste à l'événement des Héritières du suffrage, événement organisé par À Voix Égales (Equal Voice).
3. Le 11 avril 2019, Thé d'honneur à l'é.é.p. Mauril-Bélanger pour remercier les nombreux bénévoles.

Le coup de cœur de Mme Collard est la retraite des membres qui a eu lieu les 5 et 6 avril derniers. Elle remercie les membres de leur contribution.

### **12.5 De la vice-présidence**

Les membres reçoivent le rapport d'activités de la vice-présidence et en prennent connaissance.

Le conseiller Chartrand souligne :

1. Une rencontre avec la ministre des Affaires francophones, C. Mulroney et certains membres de son ministère. Un des buts de la rencontre était de démontrer l'impact réel des récentes décisions du gouvernement relatives aux tailles des classes.
2. Le rapport du Comité de revue du fonctionnement de la FNCSF sera déposé le mois prochain.

### **12.6 Des élèves conseillères scolaires**

Les membres reçoivent le rapport d'activités des élèves conseillères scolaires et en prennent connaissance.

L'élève conseillère Zemni mentionne :

1. Deux élèves de l'é.s.p. De La Salle ont remporté deux des premières places lors de la Dictée Richelieu-Laporte.
2. Dans le cadre du RECFO, des élèves du palier secondaire ont tenu des manifestations face aux coupures annoncées par le gouvernement dans le but d'exprimer leur désaccord avec les décisions de ce dernier.

Suite à une question du conseiller Chartrand, elle explique les étapes à venir pour compléter un sondage du RECFO sur les priorités et enjeux touchant les élèves.

### **12.7 Des membres**

La conseillère Godbout informe les membres qu'elle a participé au petit-déjeuner du maire le 17 mars dernier. Lors de l'événement, elle a gagné un chandail des Sénateurs d'Ottawa qu'elle offrira, au nom du CEPEO, aux organisateurs du Gala Somali Hope comme prix lors de l'encan. La directrice du Service des communications assurera le suivi auprès des organisateurs de l'événement.

## **12.8 ACEPO | FNCSF**

Le conseiller Chartrand souligne le document de la FNCSF portant sur le fonctionnement des élections scolaires dans les conseils scolaires francophones pancanadiens.

## **13. Retour en Comité plénier s'il y a lieu**

Sans objet

## **14. Levée de la réunion**

### **Résolution 56-19**

Le conseiller Tessier, appuyé par la conseillère Stitt, propose

**QUE soit levée la réunion ordinaire du Conseil du 23 avril 2019 à 20 h 35.**

**Adopté**

La présidente,

Lucille Collard

**Renvoi : Réunion ordinaire du Conseil  
le 27 mai 2019**

Réunion ordinaire du Conseil, le 23 avril 2019

8 de 8

SUIVIS						
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL						
#	DATE	No.	ACTION À PRENDRE	ÉCHÉANCE	STATUT	PORTEUR DE DOSSIER
1	27 novembre 2018		Présentation au Conseil du projet <i>Passage vers mon propre toit</i> (CCED).	mai 2019		ED

\* Présenté à la réunion du Conseil du 27 mai 2019



**RAPPORT  
COMITÉ DE L'ÉDUCATION AUTOCHTONE  
LE 30 AVRIL 2019**

<b>Présidence :</b>	C. Stitt
<b>Membres du Comité :</b>	S. Ouled Ali et M. Roy
<b>Secrétaire de la réunion :</b>	A. Mahoney
<b>Représentante des directions d'écoles secondaires :</b>	T. Hunt
<b>Représentante des directions d'écoles élémentaires :</b>	C. Labrèche (absente)
<b>Aînée autochtone :</b>	F. Payer
<b>Parent autochtone :</b>	D. Lussier-Meek (absente)
<b>Élève autochtone :</b>	N. Cléroux (absent)
<b>Ottawa Inuit Children's Centre :</b>	R. Bujold, P. Stellick (absentes)
<b>Minwashiin Lodge :</b>	(Vacant)
<b>Personne-ressource du Conseil :</b>	E. Génier
<b>Conseillère pédagogique :</b>	L. Crawford
<b>Secrétaire de séance :</b>	J. Bernier Turbis

---

\_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ propose que soit reçu le rapport d'information du Comité de l'éducation autochtone du 30 avril 2019.

Étant donné l'absence de plusieurs membres du Comité, il n'y a pas eu quorum. Les points suivants ont été discutés :

- Rapport d'activités de la conseillère pédagogique;
- SUR19-24\_Suivi du plan de travail sur le développement des relations réciproques avec les partenaires communautaires;
- SUR19-25\_Bilan du plan d'action 2018-2019 du Comité de l'éducation autochtone et les retombées en vue du rapport final;
- SUR19-26\_Mise à jour des données des élèves auto-identifiés autochtones;
- SUR19-27\_Rapport des enquêtes collaboratives en éducation autochtone;
- SUR19-28\_Rapport recherche-action (sur l'autochtonisation des ressources);
- SUR19-29\_Rapport sur les artistes en résidence;
- SUR19-30\_Calendrier des réunions du Comité de l'éducation autochtone 2019-2020.

En l'absence de quorum, le Comité recommande au Conseil les dates suivantes en vue de l'adoption du calendrier des réunions du Conseil et de ses comités :

- Mardi 5 novembre 2019 de 16 h à 18 h
- Mardi 21 janvier 2020 de 16 h à 18 h
- Mardi 3 mars 2020 de 16 h à 18 h
- Mardi 5 mai 2020 de 16 h à 18 h

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS**  
**COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS (CPP)**  
**LE 1<sup>er</sup> MAI 2019**

---

**APPEL NOMINAL :**

<b>Présidence :</b>	N.S. Barry
<b>Membre du Comité :</b>	J. Marcil
<b>Secrétaire :</b>	A.H. Aïdouni
<b>Vice-présidence CPP et c.é., é.é.p. Carrefour Jeunesse :</b>	A. Hilali (audioconférence)
<b>Membre du c.é., é.é.p. Trilles des Bois :</b>	S. Lee
<b>Présidence du c.é., é.é.p. De La Salle :</b>	I. Hassan
<b>Présidence du c.é., é.é.p. L'Odyssée :</b>	J.M. Baqué (absent)
<b>Présidence du c.é., é.é.p. Marie-Curie :</b>	S. Turcot
<b>Membre du c.é., é.é.p. Mille-Îles :</b>	S. Poulin (audioconférence)
<b>Présidence du c.é., é.é.p. Julie-Payette :</b>	C. Civaleri (absente)
<b>Vice-présidence du c.é., é.é.p. Julie-Payette :</b>	M. Charbonneau
<b>Membre du c.é., é.é.p. Gabrielle-Roy :</b>	C. Beauchamp
<b>Présidence du c.é., é.é.p. Maurice-Lapointe :</b>	Z. Nur (absente)
<b>Vice-présidence du c.é., é.é.p. Maurice-Lapointe :</b>	A. Rabia (absente)
<b>Présidence du c.é., é.é.p. Le Prélude :</b>	F. St-Pierre (absente)
<b>Trésorière du c.é., é.é.p. Michel-Dupuis :</b>	A. Mohamed Ahmed (absence motivée)
<b>Direction adjointe de l'é.é.p. Francojeunese :</b>	N. Ibrahim Ahmed (absence motivée)
<b>Direction de l'é.é.p. Marie-Curie :</b>	G. Drouin
<b>Secrétaire de séance :</b>	C. Goffi

---

\_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ propose que soit reçu le rapport et recommandations du Comité de participation des parents du 1<sup>er</sup> mai 2019.

\_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ propose que soient reçus le rapport et les présentations suivants :

- SUR19-23\_Calendrier 2019-2020 des réunions du Comité de participations des parents;
- Préparation à la collecte de données identitaires des élèves du CEPEO;
- Programmes JA de littératie financière et exploration de carrière dans les écoles francophones;
- Candidatures aux Prix de Parents partenaires en Éducation (PPE).

Proposé par

**QUE soit approuvé le calendrier des réunions 2019-2020 :**

- **Mercredi 16 octobre 2019;**
- **Mercredi 15 janvier 2020;**
- **Mercredi 11 mars 2020;**
- **Mercredi 6 mai 2020.**



**RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS**  
**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**  
**LE 21 MAI 2019**

---

**APPEL NOMINAL :**

**Présidence :** C. Stitt  
**Membres du Comité :** L. Benoit-Léger  
J. Marcil

**Autres membres du Conseil :**

---

**Représentant de l'Association  
VOICE for Hearing Impaired Children :** Vacant  
**Représentant de la Société  
franco-ontarienne de l'autisme :** E. Grenon (absence motivée)  
**Représentante de l'Association  
Learning Disabilities Association of  
Ottawa-Carleton :** M. Guilbeault  
**Représentante de l'Association  
francophone de parents d'enfants  
dyslexiques ou ayant tout autre  
problème d'apprentissage :** D. Lavoie (audioconférence)  
**Membre représentant la communauté :** F. Aden Osman  
**Représentante de la Société pour  
enfants doués et surdoués de l'Ontario :** L. Richard (audioconférence jusqu'à 19 h 25)  
**Représentante de l'Association du  
Syndrome de Down :** Vacant  
**Représentants des régions :** G. Pitre (absence motivée)  
A. Yonkeu (retard, 19 h 15)  
**Secrétaire de la réunion :** A. Mahoney  
**Directrice des Services aux élèves  
ayant des besoins particuliers :** L. LaHaie  
**Représentants des directions :** S. Ouellette  
J. Bédard  
**Observateur AEFO (secondaire) :** M. Sarazin (absence motivée)  
**Observatrice AEFO (élémentaire) :** C. D'Lima  
**Secrétaire de séance :** S. Poirier  
**Invitée :**

---

\_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ propose que soient reçus les rapports et recommandations du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 21 mai 2019.

\_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ propose que soient reçus les rapports suivants :

- SUR19-32\_Calendrier 2019-2020 des réunions du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED);
- SUR19-31\_Révision des sections 2, 5, 9, 11, 12, 13, 14 et 17 du *Plan des programmes et services*;
- SUR19-33\_Mise à jour du projet des élèves à haut potentiel ou doués;
- SUR19-19\_Programmes et services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers;
- SUR19-34\_Les commotions cérébrales : stratégies de sensibilisation à la gravité, de prévention et de reconnaissance;

Conseillère Benoit-Léger **QUE soit approuvée la révision des sections 2, 5, 9, 11, 12, 13, 14 et 17 du *Plan des programmes et services*.**

Conseillère Marcil **QUE soit approuvé le calendrier 2019-2020 des réunions du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED); soit les dates suivantes :**

- **17 septembre 2019;**
- **15 octobre 2019;**
- **19 novembre 2019;**
- **18 février 2020;**
- **21 avril 2020;**
- **19 mai 2020;**
- **16 juin 2020.**



**RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS**  
**COMITÉ DE VÉRIFICATION**  
**LE 22 MAI 2019**

---

**APPEL NOMINAL**

<b>Présidence :</b>	G. Fournier
<b>Membres du Comité :</b>	M. Godbout
<b>Membres externes :</b>	J.C. Mukanya Cibumba
<b>Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière:</b>	É. Dumont
<b>Secrétaire de la réunion :</b>	S. Vachon
<b>Personnel administratif :</b>	P. Neveu, D. Ryan
<b>Secrétaire de séance :</b>	A. Deveau
<b>Invités :</b>	J. Huneault et P. Renaud
<b>Absences:</b>	A. Doualeh et R. Muse

---

\_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ propose que soient reçus les rapports et recommandations du Comité de vérification du 22 mai 2019.

\_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ propose que soit reçu le rapport suivant :

- AFF19-06\_Calendrier annuel des réunions pour l'année 2019-2020
- 

Proposé par la  
conseillère Godbout

**QUE soient adoptées les dates suivantes pour les  
réunions du Comité de vérification pour l'année 2019-  
2020 :**

- Le mercredi 18 septembre 2019 à 18 h;
- Le mercredi 20 novembre 2019 à 18 h;
- Le mercredi 20 mai 2020 à 18h.



## RAPPORT DIR19-07

**Réunion ordinaire du Conseil**

**2019-05-27**

**TITRE :** Calendrier 2019-2020 des réunions du Conseil et de ses comités

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, le calendrier 2019-2020 des réunions du Conseil et de ses comités

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Vous trouverez à l'annexe A, le calendrier 2019-2020 des réunions du Conseil et de ses comités.

Habituellement, les réunions du Conseil sont prévues les 2<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> mardis de chaque mois. Vous noterez que pour les mois de décembre, janvier et mars, le calendrier diffère de cette norme à cause des congés des Fêtes et du mois de mars.

Lorsque possible, certaines réunions de comités auront lieu consécutivement et à la même date, selon un horaire permettant une pause-repas. Ces mesures d'efficience permettront de réduire le nombre de déplacements et représenteront des économies au niveau de frais de kilométrage, de repas et d'expédition de documentation.

---

### RECOMMANDATIONS :

**QUE soit reçu le rapport DIR19-07 portant sur le calendrier 2019-2020 des réunions du Conseil et de ses comités.**

**QUE soit approuvé le calendrier 2019-2020 des réunions du Conseil et de ses comités, tel que présenté au rapport DIR19-07.**

---

### INCIDENCES (financières et autres)

s.o.

### ÉCHÉANCE

Année scolaire  
2019-2020

---

**Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière,**

---

**Édith Dumont**

# septembre 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2 CONGÉ FÉRIÉ	3	4	5	6	7
8	9	10 Réunion extraordinaire Si nécessaire	11	12	13	14
15	16	17 CCED 19 h	18 Comité de vérification 18 h	19	20	21
22	23	24 Réunion ordinaire Huis clos 18 h Publique 19 h	25	26	27	28
29	30					

# octobre 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1 Comité des immobilisations 18 h	2	3	4	5
6	7	8 Réunion extraordinaire Si nécessaire	9	10	11	12
13	14 CONGÉ FÉRIÉ	15 CCED 19 h	16 Comité de participation des parents 18 h 30	17	18	19
20	21	22 Réunion ordinaire <b>É.é.s.p. Maurice-Lapointe</b> Huis clos 18 h Publique 19 h	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

# novembre 2019

---

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5 Comité de l'éducation autochtone 16 h à 18 h	6	7	8	9
10	11	12 Réunion extraordinaire Si nécessaire	13	14	15	16
17	18	19 CCED 19 h	20 Comité de vérification 18 h	21	22	23
24	25	26 Réunion ordinaire Huis clos 18 h Publique 19 h	27	28	29	30

# décembre 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3 Réunion d'organisation 19 h	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17 Réunion ordinaire Huis clos 18 h Publique 19 h	18	19	20	21
22	23 CONGÉ FÉRIÉ	24 CONGÉ FÉRIÉ	25 CONGÉ FÉRIÉ	26 CONGÉ FÉRIÉ	27 CONGÉ FÉRIÉ	28
29	30 CONGÉ FÉRIÉ	31 CONGÉ FÉRIÉ				

# janvier 2020

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1 CONGÉ FÉRIÉ	2 CONGÉ FÉRIÉ	3 CONGÉ FÉRIÉ	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14 Réunion extraordinaire Si nécessaire	15 Comité de participation des parents 18 h 30	16	17	18
19	20	21 Comité de l'éducation autochtone 16 h à 18 h Si nécessaire	22	23	24	25
26	27	28 Réunion ordinaire Huis clos 18 h Publique 19 h	29	30	31	

# février 2020

---

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4 Comité des immobilisations 18 h	5	6	7	8
9	10	11 Réunion extraordinaire Si nécessaire	12	13	14	15
16	17 CONGÉ FÉRIÉ	18 CCED 19 h	19	20	21	22
23	24	25 Réunion ordinaire Huis clos 18 h Publique 19 h	26	27	28	29

# mars 2020

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3 Comité de l'éducation autochtone 16 h à 18 h Comité des immobilisations 18 h 30 si nécessaire	4	5	6	7
8	9	10 Réunion extraordinaire Si nécessaire	11 Comité de participation des parents 18 h 30	12	13	14
15	16 CONGÉ FÉRIÉ	17 CONGÉ FÉRIÉ	18 CONGÉ FÉRIÉ	19 CONGÉ FÉRIÉ	20 CONGÉ FÉRIÉ	21
22	23	24 Réunion ordinaire Huis clos 18 h Publique 19 h	25	26	27	28
29	30	31				

# avril 2020

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10 CONGÉ FÉRIÉ	11
12	13 CONGÉ FÉRIÉ	14 Réunion extraordinaire Si nécessaire	15	16	17	18
19	20	21 CCED 19 h	22	23	24	25
26	27	28 Réunion ordinaire Huis clos 18 h Publique 19 h	29	30		

# mai 2020

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5 Comité de l'éducation autochtone 16 h à 18 h Comité des immobilisations 18 h 30	6 Comité de participation des parents 18 h 30	7	8	9
10	11	12 Réunion extraordinaire Si nécessaire	13	14	15	16
17	18	19 CCED 19 h	20 Comité de vérification 18 h	21	22	23
24	25	26 Réunion ordinaire Huis clos 18 h Publique 19 h	27	28	29	30
31						

# juin 2020

---

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9 Réunion extraordinaire Si nécessaire	10	11	12	13
14	15	16 CCED 19 h	17	18	19 Fin des classes	20
21	22	23 Réunion ordinaire Huis clos 18 h Publique 19 h	24	25	26	27
28	29	30				



## RAPPORT PLA19-17

Réunion ordinaire du Conseil

2019-05-27

**TITRE :** Création de la zone de fréquentation de l'é.é.p. Ottawa Ouest

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, la recommandation finale de la gestion suite aux consultations des communautés scolaires des é.é.p. Charlotte-Lemieux et Maurice-Lapointe afin de déterminer le secteur de fréquentation de la nouvelle é.é.p. Ottawa Ouest

---

### MISE EN CONTEXTE

Le 18 décembre 2018, le Conseil a approuvé des résolutions mandatant la gestion à consulter les communautés scolaires des é.é.p. Charlotte-Lemieux et Maurice-Lapointe au sujet de la création d'un nouveau secteur de fréquentation scolaire pour la nouvelle é.é.p. Ottawa Ouest.

Le 23 avril 2019, le Conseil a approuvé lors de sa réunion ordinaire la résolution suivante :

#### **Résolution 52-19**

**QUE soit reçu le rapport PLA19-10 portant sur la création du secteur de fréquentation de l'é.é.p. Ottawa Ouest.**

**QUE soit retenu et présenté au public le secteur de fréquentation proposé par la gestion pour l'é.é.p. Ottawa Ouest et les modifications aux secteurs des é.é.p. Charlotte-Lemieux et Maurice-Lapointe, soit le Scénario A – version modifiée, tel que proposé dans le rapport PLA19-10.**

#### **A. Commentaires de la communauté**

En conformité avec la directive administrative INS09-DA2, une période de réception des commentaires était allouée au public. Au total, 46 commentaires concernant le secteur de fréquentation ont été reçus.

Le tableau suivant fait état des tendances parmi les commentaires reçus depuis la présentation de la recommandation du Scénario A – version modifiée, le 23 avril 2019 :

Thèmes récurrents dans les commentaires du public		
Thème	# de réponses	% des commentaires
Volonté de fréquenter la nouvelle é.é.p. Ottawa Ouest	21	46 %
Volonté de demeurer à Charlotte-Lemieux	19	41 %
Exclure le quartier Bayshore	11	24 %
Demande d'inscription hors-secteur	7	15 %
Demande d'informations supplémentaires pour prendre une décision	6	13 %
Exclure Bells Corners	6	13 %
Inclure Britannia (Scénario B préféré)	4	9 %
Inclure Tanglewood	2	4 %
Exclure Centrepointe	1	2 %

## B. ÉVALUATION DE LA GESTION

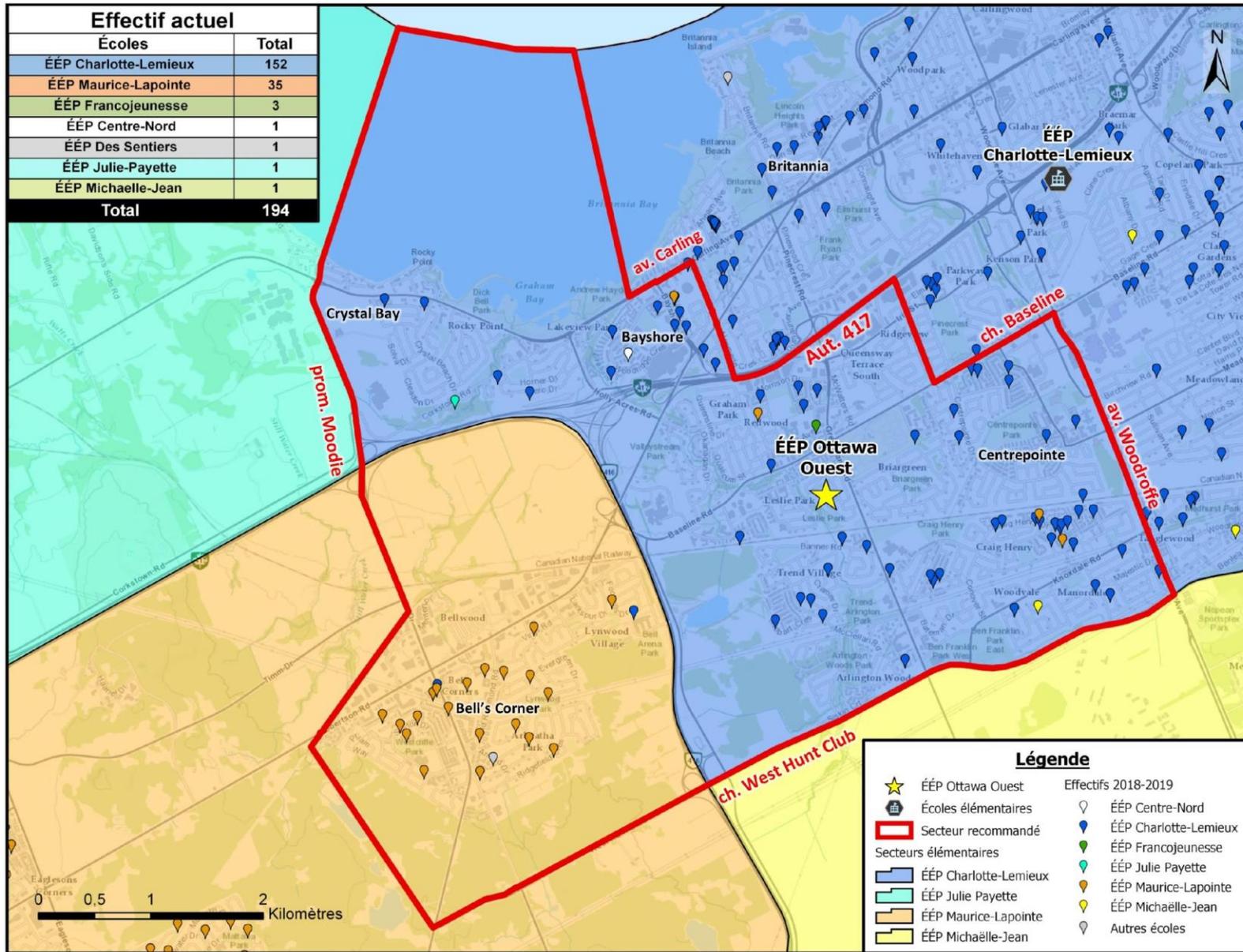
Création d'un secteur de fréquentation scolaire pour la nouvelle école élémentaire publique Ottawa Ouest	
Critères	Argumentaire en faveur du Scénario A
<b>Construction anticipée ou prévue de nouvelles écoles</b>	L'é.é.p. Ottawa Ouest est la seule école prévue pour répondre à la surpopulation de Charlotte-Lemieux, qui a un taux d'occupation de 108 % et 6 portatives.
	Deux nouvelles écoles sont prévues à Kanata pour soulager l'é.é.s.p. Maurice-Lapointe, qui a un taux d'occupation de 121 % avec 15 portatives.
	L'école Ottawa Ouest sera louée en vue d'un achat éventuel du terrain et du bâtiment. Étant donné la capacité existante de l'école de 288 places-élèves, il est possible qu'un ajout soit proposé pour accommoder un plus grand nombre d'élèves de façon permanente.
<b>Développement résidentiel</b>	Kanata connaît une croissance rapide depuis plusieurs années.
	Plusieurs milliers de nouvelles résidences sont prévues dans le secteur de Maurice-Lapointe, et cette croissance se poursuivra au cours des prochaines années.
	Le développement proposé est majoritairement sous forme de maisons unifamiliales ou en rangées, qui compte en moyenne un plus grand taux d'enfants et d'adolescents par foyer.
	La communauté de Bells Corners connaît une légère augmentation en développement en raison de l'établissement d'employeurs de choix à proximité. Cependant, cette communauté est bordée par la ceinture verte, alors son potentiel de croissance est limité.
<b>Développement du réseau de transport</b>	La nouvelle école est située dans une communauté mature, avec des connections pédestres existantes.
<b>Degré d'utilisation des écoles</b>	L'ouverture d'une nouvelle école doit assurer une masse critique d'élèves aux écoles existantes afin de maintenir l'accès aux programmes scolaires et aux services.

<b>Degré d'utilisation des écoles (suite)</b>	Le Scénario A propose de réduire le taux d'occupation de Charlotte-Lemieux à environ 80 % (taux idéal), alors que la nouvelle école aurait un taux d'occupation de 75 % dès sa première année selon les prévisions d'effectifs.
	Les Scénarios B et C proposent de réduire le taux d'occupation de Charlotte-Lemieux à environ 70 %, mais la nouvelle école serait déjà en surpopulation dès sa première année selon les prévisions d'effectifs.
	Par conséquent, le Scénario A est fortement privilégié selon ce critère et les effectifs.
<b>Répartition des élèves sur le territoire</b>	Il est préférable de délimiter un secteur de fréquentation selon les bordures communautaires naturelles, comme la ceinture verte, les cours d'eau, et les grandes artères. Il est également souhaitable de ne pas diviser les communautés résidentielles établies.
	Tous les scénarios proposés ont un impact identique sur la surpopulation de l'é.é.p. Maurice-Lapointe. De son territoire, seule la communauté de Bells Corners est affectée.
	La communauté de Bayshore compte un nombre important de familles impliquées et attachées à l'é.é.p. Charlotte-Lemieux.
	Selon les réponses au sondage, les familles de la communauté de Britannia désirent fréquenter la nouvelle é.é.p. Ottawa Ouest.
<b>Croissance prévue</b>	Il est important de considérer la capacité en places-élèves des nouvelles écoles en parallèle avec les prévisions d'effectifs et le développement résidentiel anticipé.
	Les prévisions suggèrent une croissance rapide de la population étudiante à l'é.é.p. Ottawa Ouest, expliquée par une croissance continue à Charlotte-Lemieux, une demande latente pour une deuxième école élémentaire publique de langue française dans l'Ouest d'Ottawa et une philosophie d'apprentissage différenciée qui pourrait attirer une nouvelle clientèle.
	Un secteur de grande taille (Scénarios B et C) engendre des craintes que la nouvelle école sera surpeuplée trop rapidement en raison de sa capacité modeste en places-élèves.
<b>Accès aux programmes scolaires et aux services</b>	Il est important de ne pas trop réduire la population de l'é.é.p. Charlotte-Lemieux, ce qui pourrait nuire à l'offre de programmes.
	Certaines familles, particulièrement les nouveaux arrivants et les familles du secteur Bayshore, désirent maintenir l'accès à une école offrant un enseignement régulier, plutôt qu'un programme différencié. Il y aurait un travail de sensibilisation à faire afin d'expliquer davantage qu'une approche basée sur Reggio repose sur les curriculums de l'Ontario tout comme la programmation actuelle de Charlotte-Lemieux.
	Certaines familles de nouveaux arrivants s'inquiètent que la nouvelle école ne réponde pas à leurs besoins étant donné le sens d'identité communautaire déjà établi à l'é.é.p. Charlotte-Lemieux.
<b>Transport scolaire</b>	La question du transport scolaire est une question clé pour plusieurs familles, particulièrement pour les nouveaux arrivants et les familles du secteur Bayshore.
<b>Autres considérations</b>	Les caractéristiques physiques de la nouvelle école (capacité d'accueil) et les prévisions d'effectifs suggèrent que le Scénario A devrait être privilégié.
	Certains parents de la communauté de Bayshore ont exprimé le désir de demeurer à l'é.é.p. Charlotte-Lemieux. Cette communauté a aussi exprimé un désir de ne pas être divisée selon les limites de quartier municipales, mais plutôt selon les limites naturelles de ce secteur.

### C. RECOMMANDATION DE LA GESTION

<b>Recommandation</b>	La gestion recommande de retenir le Scénario A, avec une légère correction afin d'harmoniser le secteur aux limites naturelles des communautés affectées.
-----------------------	---

# SECTEUR DE FRÉQUENTATION PROPOSÉ | SCÉNARIO A, version modifiée



L'ANNEXE A présente les prévisions d'effectifs pour l'é.é.p. Ottawa Ouest selon le Scénario A, version modifiée.

L'ANNEXE B présente les prévisions d'effectifs des écoles existantes selon le Scénario A version modifiée.

L'ANNEXE C présente les 3 scénarios proposés originalement pour le secteur de fréquentation de l'é.é.p. Ottawa Ouest.

## CONCLUSION

La gestion recommande, à partir de l'année scolaire 2019-2020, la délimitation proposée au Scénario A, version modifiée, pour les secteurs de fréquentation des é.é.p. Ottawa Ouest, Charlotte-Lemieux et Maurice-Lapointe.

---

## RECOMMANDATIONS :

**QUE soit reçu le rapport PLA19-17 portant sur la création du secteur de fréquentation de l'é.é.p. Ottawa Ouest.**

**QUE soit créé le secteur de fréquentation de la nouvelle é.é.p. Ottawa Ouest selon les nouvelles délimitations proposées (scénario A - version modifiée) au rapport PLA19-17 à compter de l'année scolaire 2019-2020.**

**QUE soient modifiés les secteurs de fréquentation des é.é.p. Charlotte-Lemieux et Maurice-Lapointe selon les nouvelles délimitations proposées (scénario A – version modifiée) au rapport PLA19-17 à compter de l'année scolaire 2019-2020.**

---

## INCIDENCES FINANCIÈRES ET AUTRES

Sans objet

## ÉCHÉANCE

Mise en œuvre à partir du début de l'année scolaire 2019-2020

---

Surintendant des affaires,



Stéphane Vachon

Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière,



Édith Dumont

**ANNEXE A – Prévisions d’effectifs pour l’é.é.p. Ottawa Ouest selon le Scénario A, version modifiée**

Écoles	Effectif actuel - Scénario A, version modifiée								
	Maternelle	Jardin	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	Total
ÉÉP Charlotte-Lemieux	13	16	23	28	18	15	22	17	152
ÉÉP Maurice-Lapointe	5	5	4	3	5	7	5	1	35
ÉÉP Francojeunesse	2		1						3
ÉÉP Centre-Nord	1								1
ÉÉP Des Sentiers		1							1
ÉÉP Julie-Payette								1	1
ÉÉP Michaelle-Jean			1						1
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>194</b>

**Prévisions d’effectifs – É.é.p. Ottawa Ouest – Scénario A**

Niveau scolaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
M		25	30	36	39	39	39
J		25	27	32	39	42	42
1		32	25	27	32	39	42
2		34	33	26	28	33	40
3		26	33	32	25	27	32
4		25	27	34	33	25	27
5		30	25	27	34	33	25
6		20	30	25	27	34	33
<b>Total</b>		<b>217</b>	<b>230</b>	<b>239</b>	<b>257</b>	<b>272</b>	<b>280</b>
Capacité d'accueil		288	288	288	288	288	288
Taux d'utilisation		75%	80%	83%	89%	94%	97%
Nombre de portatives		0	0	0	0	1	1

**ANNEXE B – Prévisions d’effectifs des écoles existantes selon le Scénario A, version modifiée**

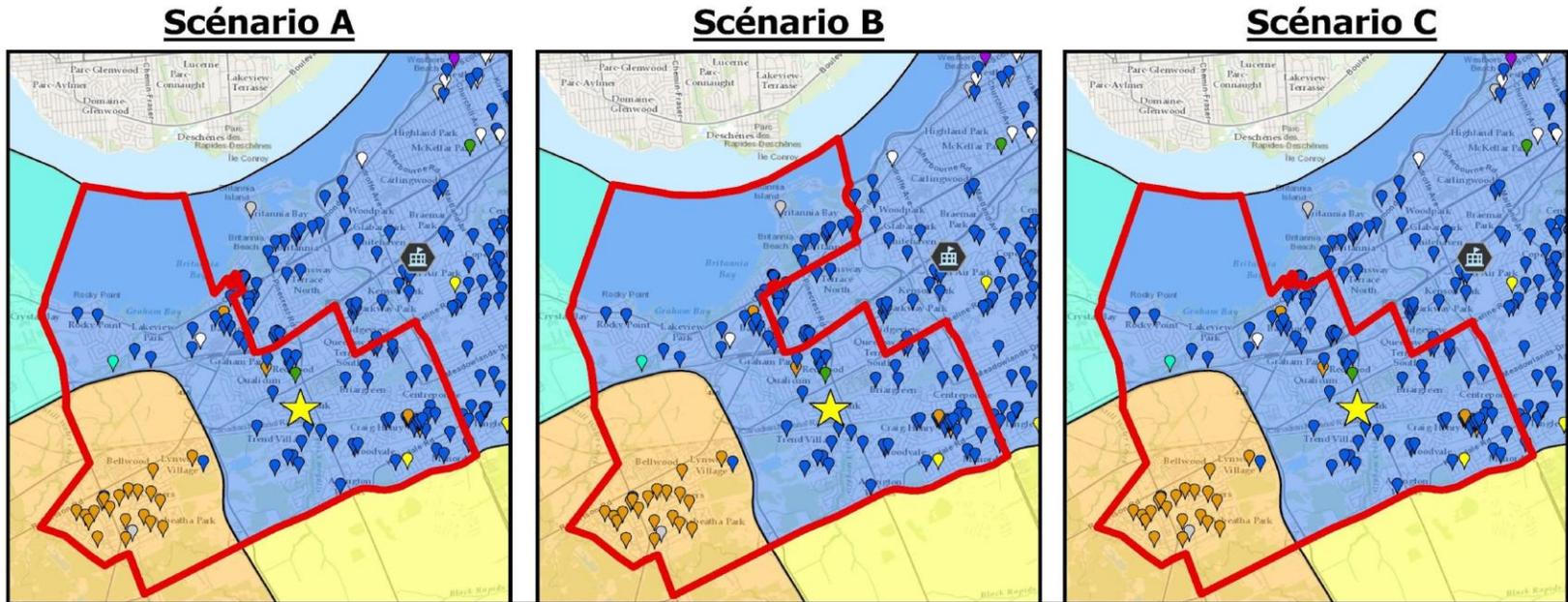
**Prévisions d’effectifs – É.é.p. Charlotte-Lemieux – Scénario A**

Niveau scolaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
M	73	61	61	61	61	63	63
J	65	64	64	65	65	65	67
1	82	41	56	63	64	64	64
2	99	55	37	56	63	64	64
3	75	77	62	36	54	60	61
4	65	63	82	63	36	55	61
5	73	46	55	81	63	36	54
6	57	57	50	54	80	62	36
<b>Total</b>	<b>589</b>	<b>464</b>	<b>467</b>	<b>479</b>	<b>486</b>	<b>469</b>	<b>471</b>
Capacité d'accueil	562	562	562	562	562	562	562
<b>Taux d'utilisation</b>	<b>105%</b>	<b>83%</b>	<b>83%</b>	<b>85%</b>	<b>86%</b>	<b>83%</b>	<b>84%</b>
Nombre de portatives	7	0	0	1	1	0	1

**Prévisions d’effectifs – É.é.p. Maurice-Lapointe – Scénario A**

Niveau scolaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
M	78	71	71	73	73	73	73
J	90	82	79	79	81	81	81
1	80	93	89	85	85	88	88
2	51	81	99	93	90	89	92
3	68	50	86	107	101	97	97
4	68	66	52	93	115	109	104
5	62	68	74	56	100	125	118
6	65	63	75	77	58	104	130
7	77	78	79	92	94	71	127
8	56	75	77	78	91	93	71
<b>Total</b>	<b>695</b>	<b>727</b>	<b>781</b>	<b>833</b>	<b>888</b>	<b>930</b>	<b>980</b>
Capacité d'accueil	314	314	314	314	314	314	314
<b>Taux d'utilisation</b>	<b>221%</b>	<b>232%</b>	<b>249%</b>	<b>265%</b>	<b>283%</b>	<b>296%</b>	<b>312%</b>
Nombre de portatives	15	16	19	21	23	25	27

ANNEXE C – Scénarios originalement proposés pour le secteur de fréquentation de l'é.é.p. Ottawa Ouest



**Légende**

ÉÉP Ottawa Ouest	Secteurs élémentaires	Effectifs 2018-2019	ÉÉP Julie Payette
Écoles élémentaires	ÉÉP Charlotte-Lemieux	ÉÉP Centre-Nord	ÉÉP Maurice-Lapointe
Ottawa Ouest - Scénarios	ÉÉP Julie Payette	ÉÉP Charlotte-Lemieux	ÉÉP Michaëlle-Jean
	ÉÉP Maurice-Lapointe	ÉÉP Francojeunesse	Autres écoles
	ÉÉP Michaëlle-Jean	ÉÉP Gabrielle-Roy	

Écoles	Total
ÉÉP Charlotte-Lemieux	153
ÉÉP Maurice-Lapointe	35
ÉÉP Francojeunesse	3
ÉÉP Centre-Nord	1
ÉÉP Des Sentiers	1
ÉÉP Julie-Payette	1
ÉÉP Michaëlle-Jean	1
<b>Total</b>	<b>195</b>

Écoles	Total
ÉÉP Charlotte-Lemieux	205
ÉÉP Maurice-Lapointe	35
ÉÉP Francojeunesse	3
ÉÉP Centre-Nord	1
ÉÉP Des Sentiers	1
ÉÉP Julie-Payette	1
ÉÉP Michaëlle-Jean	1
ÉÉP Trille-des-Bois	2
<b>Total</b>	<b>249</b>

Écoles	Total
ÉÉP Charlotte-Lemieux	204
ÉÉP Maurice-Lapointe	36
ÉÉP Francojeunesse	3
ÉÉP Centre-Nord	1
ÉÉP Des Sentiers	1
ÉÉP Julie-Payette	1
ÉÉP Michaëlle-Jean	1
<b>Total</b>	<b>247</b>

## RAPPORT PLA19-11

Réunion ordinaire du Conseil

2019-05-27

**TITRE :** Amendement du Règlement des redevances d'aménagement scolaires  
No 01-2019-RAS-OTTAWA

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, une proposition d'amendement  
du règlement de redevances d'aménagement scolaires No 01-2019-  
RAS-OTTAWA du CEPEO.

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

#### A. HISTORIQUE

1. Le 26 mars 2019, lors de sa réunion ordinaire, le Conseil a adopté la résolution suivante :

#### Résolution 38-19

**QUE le CEPEO adopte le règlement administratif de redevances d'aménagement scolaires No 01-2019-RAS-OTTAWA pour imposer des redevances sur le territoire de la ville d'Ottawa.**

2. Toutefois, ce règlement a été adopté avec des taux plafonnés de redevances mises en œuvre par la province (*Règlement de l'Ontario 438/18*) en octobre 2018, dans le cadre d'une mesure provisoire liée à son examen du cadre stratégique des RAS. Par conséquent, le règlement adopté en mars avait les mêmes taux que ceux de la période 2014-2019, soit 423 \$ par unité de logement et 0,22 \$ par pied carré d'aménagement non résidentiel. Ces taux continuent d'être collectés sur les permis de construction par la ville d'Ottawa depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019.
3. Le 29 mars 2019, la province (*Règlement de l'Ontario 55/19*) a changé le plafond et autorise des augmentations annuelles allant jusqu'à 300 \$ ou 5 % pour les tarifs résidentiels (selon le montant le plus élevé) et jusqu'à 5 % pour les tarifs non résidentiels.

#### B. SITUATION ACTUELLE

4. Dans le cadre du processus des RAS, les conseils doivent préparer une étude préliminaire. Notre étude prévoyait une légère augmentation des tarifs des RAS, qui passeraient à 784 \$ par nouvelle unité de logement résidentiel et à 0,58 \$ par pied carré de nouveaux développements non résidentiels. Cette étude a servi de base à la réunion publique tenue par le Conseil le 29 janvier 2019, ainsi qu'à des discussions avec la communauté des développeurs d'Ottawa.
5. Avec le changement du plafond des taux, les conseils scolaires sont maintenant en mesure de modifier leurs règlements afin de refléter les frais calculés dans

l'étude préliminaire et de veiller à ce que des revenus suffisants soient collectés pour faire face aux obligations futures.

6. La gestion a examiné les frais calculés dans l'étude préliminaire des RAS afin de déterminer s'ils correspondaient aux exigences de la plus récente modification du *Règlement de l'Ontario 20/98*. Le taux résidentiel de 784 \$ par unité de logement pourra être perçu seulement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020. Avant cette date, le montant annuel maximum de 300 \$ peut être additionné au montant actuel de 423 \$ pour atteindre un total de 723 \$.
7. Les frais calculés non résidentiels de 0,58 \$ représentent une augmentation de 164 % et dépassent l'augmentation annuelle du taux de restriction de 5 %. Par conséquent, l'augmentation jusqu'à 0,28 \$ (cents) devra être échelonnée sur cinq ans.
8. Nous recommandons donc que l'amendement soit approuvé, ce qui donnerait les taux du tableau suivant :

CEPEO	Taux en vigueur du Règlement	Année 1 Taux proposés	Année 2 Taux proposés	Année 3 Taux proposés	Année 4 Taux proposés	Année 5 Taux proposés
Période	1 <sup>er</sup> avril 2019 au 1 <sup>er</sup> juin 2019	1 <sup>er</sup> juin 2019 au 31 mars 2020	1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021	1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022	1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023	1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024
Taux des RAS résidentielles par unité de logement	423 \$	723 \$	784 \$	784 \$	784 \$	784 \$
Taux des RAS non-résidentielles par pied carré de SPHOB (Surface de plancher hors œuvre brute)	0,22 \$	0,23 \$	0,24 \$	0,25 \$	0,27 \$	0,28 \$

9. La *Loi sur l'éducation* et la réglementation provinciale des RAS n'exigent pas la tenue d'une réunion publique. Le CEPEO a donné un avis de proposition d'amendement du Règlement No 01-2019-RAS-OTTAWA conformément aux règlements et à la Loi, en avisant la ville d'Ottawa et les autres conseils scolaires. Les informations sont également affichées sur notre site Web depuis le début de janvier et nous avons annoncé le 23 avril dernier sur le site Web du CEPEO l'intention d'amender le règlement lors de la réunion ordinaire du Conseil du 27 mai 2019. En outre, les conseils scolaires ont placé une annonce dans le *Ottawa Citizen* et *Le Droit* le 23 avril dernier. La gestion a également fait paraître un avis de changement de date de la réunion du 28 au 27 mai dans *Le Droit* et le *Ottawa Citizen*, mardi, le 14 mai 2019.
10. L'ANNEXE A présente L'Amendement du règlement des redevances d'aménagement scolaires 02-2019-RAS-OTTAWA.

## C. PROCHAINES ÉTAPES

- Le CEPEO doit adopter le 27 mai 2019 son amendement à son règlement des RAS pour imposer les nouveaux taux à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 qui permettront de financer de nouveaux sites d'écoles.
- Toute personne ou tout organisme peut faire appel de l'amendement du règlement des RAS d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement

local (TAAL) dans les 40 jours suivant la date de son adoption, soit jusqu'au 8 juillet 2019, en déposant auprès de la direction de l'éducation et secrétaire-trésorière un avis d'appel énonçant son objection quant au règlement en question ainsi que les raisons de cette objection.

- Le CEPEO doit modifier la brochure présentant un sommaire des RAS d'Ottawa, la distribuer aux demandeurs et à la ville d'Ottawa avant le 1<sup>er</sup> juin 2019.
- Les nouveaux frais seront perçus par la ville d'Ottawa à la date de délivrance du permis de construction, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.
- Le Règlement No 01-2019-RAS-OTTAWA amendant le Règlement No 01-2019-RAS-OTTAWA sera en vigueur du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mars 2024.
- Un avis d'adoption de l'amendement du règlement des RAS du CEPEO paraîtra dans les journaux *Le Droit* et le *Ottawa Citizen*, lundi, le 3 juin 2019.

---

### RECOMMANDATIONS :

**QUE soit reçu le rapport PLA19-11 portant sur la proposition d'adoption du règlement des redevances d'aménagement scolaires du CEPEO 2019-2024;**

**ATTENDU QU'en conformité avec l'article 257.63 (3) de la *Loi sur l'éducation*, le CEPEO a déterminé qu'il n'est plus nécessaire de tenir d'autres réunions publiques sur le règlement No 02-2019-RAS-OTTAWA amendant le règlement No 01-2019-RAS-OTTAWA du CEPEO concernant ses redevances d'aménagement scolaires;**

**QUE le CEPEO adopte le règlement No 02-2019-RAS-OTTAWA amendant le règlement No 01-2019-RAS-OTTAWA du CEPEO pour imposer des nouveaux taux de redevances d'aménagement scolaires dans la ville d'Ottawa, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.**

---

### INCIDENCES (financières et autres) ET EXPLICATIONS

Revenu estimé d'environ 94 millions \$ sur une période de 15 ans, selon l'étude préliminaire des RAS d'Ottawa.

### ÉCHÉANCE

Amendement du règlement des RAS du CEPEO sera applicable du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mars 2024.

---

Surintendant des affaires,

Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière,



---

**Stéphane Vachon**



---

**Édith Dumont**



**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO  
AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DES REDEVANCES  
D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES 02-2019-RAS-OTTAWA**

**Un règlement modifiant le Règlement sur les redevances d'aménagement  
scolaires du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario,  
01-2019-RAS-OTTAWA**

**ATTENDU QUE** l'article 257.70 de la *Loi sur l'éducation*, R.S.O. 1990, c. E.2 (la «Loi») prévoit qu'un conseil scolaire de district peut adopter un règlement modifiant un règlement de redevances d'aménagement scolaires;

**ATTENDU QUE** le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (le «Conseil») a adopté le Règlement 01-2019-RAS-OTTAWA (le «Règlement 2019») le 26 mars 2019;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite modifier le Règlement 2019 afin d'augmenter les redevances d'aménagement scolaires payables en vertu de celui-ci, conformément aux dispositions législatives établies par le Règl. de l'Ont. 55/19 et adopté par la province de l'Ontario le 29 mars 2019;

**ATTENDU QUE** le Conseil a donné un avis de proposition de modification du Règlement 2019 conformément aux règlements adoptés en vertu de la Loi, a veillé à ce que l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires pour adopter le Règlement 2019 et des informations suffisantes, ont été mises à la disposition du public pour leur permettre de comprendre la modification proposée, et a tenu une assemblée publique le 27 mai 2019;

**PAR CONSÉQUENT, LE CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE  
L'EST DE L'ONTARIO ADOPTE CE QUI SUIT :**

1. L'article 5 du Règlement 2019 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Sous réserve des dispositions du présent règlement administratif, une redevance d'aménagement scolaire par unité de logement s'applique à toutes les catégories d'aménagements résidentiels et à tous les usages résidentiels désignés de bien-fonds, de structures ou d'immeubles, y compris une unité de logement accessoire à une utilisation non résidentielle, et dans le cas d'immeubles ou de structures à usage mixte, à l'égard de toute unité de logement dans l'immeuble ou la structure à usage mixte. Une redevance d'aménagement scolaire sera perçue une fois à l'égard d'un aménagement résidentiel particulier, mais ce qui précède n'empêche pas l'application du présent règlement à l'aménagement futur de la même propriété. La redevance d'aménagement scolaire par unité de logement est fixée aux montants suivants pour les périodes indiquées ci-après :

- i. 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mars 2020 – 723,00 \$
- ii. 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2024 – 784,00 \$

2. L'article 8 du Règlement 2019 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Sous réserve des dispositions du présent règlement administratif, une redevance d'aménagement scolaire par pied carré de surface de plancher hors oeuvre brute de l'aménagement non résidentiel est imposée à l'égard de toutes les catégories d'aménagements non résidentiels et toutes les utilisations non résidentielles de terrains, bâtiments ou constructions et, dans le cas d'un immeuble ou d'une structure à usage mixte, les utilisations non résidentielles du bâtiment ou de la construction à usage mixte. Une redevance d'aménagement scolaire sera perçue une fois à l'égard d'un aménagement non résidentiel particulier, mais ce qui précède n'empêche pas l'application du présent règlement à l'aménagement futur de la même propriété. La redevance d'aménagement scolaire par pied carré de surface de plancher non résidentielle est fixée aux montants suivants pour les périodes indiquées ci-après :

- i. 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mars 2020 – 0,23 \$
- ii. 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 – 0,24 \$
- iii. 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 – 0,25 \$
- iv. 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 – 0,27 \$
- v. 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 – 0,28 \$.

3. Il est entendu que le Règlement 2019 demeure pleinement en vigueur sous réserve des modifications qui y sont décrites aux articles 1 et 2 de ce règlement amendé.

4. Le présent amendement au règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2019.

ADOPTÉ ET MIS EN VIGUEUR le 27<sup>e</sup> jour de mai 2019

---

Lucille Collard  
Présidente du Conseil

---

Édith Dumont  
Directrice de l'éducation et secrétaire-  
trésorière



## RAPPORT DIR19-06

Réunion ordinaire du Conseil

2019-05-27

**TITRE :** Révision de la politique ADC16\_Allocation des conseillères et conseillers scolaires et des élèves conseillères et conseillers

**BUT :** Présenter aux membres, pour décision, la révision de la politique ADC16\_Allocation des conseillères et conseillers scolaires et des élèves conseillères et conseillers

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

En vertu du *Règlement de l'Ontario 357/66, Allocation des membres des conseils scolaires*, chaque conseil doit adopter une politique ou réviser sa politique existante, à tous les quatre (4) ans, traitant des allocations à verser aux conseillers scolaires. De plus, la politique doit tenir compte du *Règlement 07/07 de l'Ontario* traitant de la rémunération des élèves conseillères et conseillers.

Conséquemment, la révision de la politique ADC16\_Allocation des conseillères et conseillers scolaires et des élèves conseillères et conseillers est présentée par le Comité de révision des politiques pour adoption.

Vous retrouverez en annexes :

Annexe A : La politique présentement en vigueur;

Annexe B : Les modifications proposées;

Annexe C : L'ébauche finale de la politique, pour décision.

---

### RECOMMANDATIONS :

**QUE soit reçu le rapport DIR19-06 portant sur la révision de la politique ADC16\_Allocation des conseillères et conseillers scolaires et des élèves conseillères et conseillers.**

**QUE soit adoptée la politique révisée ADC16\_Allocation des conseillères et conseillers scolaires et des élèves conseillères et conseillers.**

---

**INCIDENCES (financières et autres)  
ET EXPLICATIONS**

S.O.

**ÉCHÉANCE**

S.O.

---

**Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière,**

---

**Édith Dumont**

ADMINISTRATION DU CONSEIL  
*Allocation des conseillères et des conseillers scolaires et  
de l'élève conseillère et de l'élève conseiller*

RÉSOLUTION : 224-14  
Date d'adoption : 25 novembre 2014  
En vigueur : 25 novembre 2014  
À réviser avant :

---

## **PRÉAMBULE**

1. La présente politique découle de la mise en œuvre du Règlement de l'Ontario 357/06 qui décrit les modalités à suivre dans le calcul des allocations permises aux membres élus du Conseil. De plus, la présente politique tient compte du Règlement 07/07 de l'Ontario traitant de la rémunération des élèves conseillères et conseillers.
2. En conséquence, les membres du Conseil et les élèves conseillères et conseillers scolaires seront rémunérés selon les modalités précisées ci-dessous.

## **ALLOCATION POUR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SCOLAIRES**

Les éléments suivants sont inclus dans l'allocation à verser au cours du mandat entre le 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2018.

### **Montant de base**

3. Pour les conseillères et conseillers qui ne sont pas à la présidence, ni à la vice-présidence, une somme de 5 900 \$.
4. Pour chaque année du mandat qui commence le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ou après cette date, la somme calculée pour une année du mandat précédent, majorée du pourcentage de hausse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario que Statistique Canada publie pour la période comprise entre les deux dates suivantes :
  - a) le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où a commencé le mandat précédent;
  - b) le 30 juin de l'année civile où commence le mandat.
5. Pour chaque année du mandat qui commence le 1<sup>er</sup> décembre 2018 ou après cette date, la somme applicable pour une année du mandat précédent, majorée du pourcentage de hausse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario que Statistique Canada publie pour la période comprise entre les deux dates suivantes :
  - a) le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où a commencé le mandat précédent;
  - b) le 30 juin de l'année civile où commence le mandat.
  - c) Pour la présidence, le plafond du montant de base au point 3 plus un montant additionnel de 5 000 \$.
  - d) Pour la vice-présidence, le plafond du montant de base au point 3 plus un montant additionnel de 2 500 \$.

### **Somme liée à l'effectif**

6. La somme liée à l'effectif versée aux membres qui ne sont ni à la présidence, ni à la vice-présidence est calculée, annuellement, de la manière suivante :

- a) Effectif quotidien moyen (EQM), déterminé dans le cadre du règlement pris en application de l'article 234 de la Loi, pour un exercice qui se termine au cours de l'année civile où commence l'année du mandat.
- i) Multiplié par 1,75 \$
  - ii) Divisé par le nombre de membres (12)
- b) À la présidence, la somme additionnelle calculée ci-dessous est ajoutée à la somme obtenue au point 6 :
- La moins élevée des sommes aux points i) et ii) suivants :
- i) La plus élevée des deux sommes aux points a. et b. suivants :
    - a. Effectif quotidien moyen (EQM) tel que décrit ci-haut au point a) i) multiplié par 5 cents
    - b. 500 \$
  - ii) 5 000 \$
- c) À la vice-présidence, la somme additionnelle calculée ci-dessous est ajoutée à la somme obtenue au point 6 :
- La moins élevée des sommes aux points i) et ii) suivants :
- i) La plus élevée des deux sommes aux points a. et b. suivants :
    - a. Effectif quotidien moyen (EQM) tel que décrit ci-haut au point a) i) multiplié par 2,5 cents
    - b. 250 \$
  - ii) 2 500 \$

### **ÉLÈVE CONSEILLÈRE ET ÉLÈVE CONSEILLER**

7. Tel que le prévoit le règlement 7/07 portant sur les élèves conseillers, une rémunération de 2 500 \$ est accordée à chaque élève conseillère et élève conseiller par année de mandat et doit être rajustée proportionnellement à la durée du service en cas de mandat inférieur à une année.

### **RÉVISION DE LA POLITIQUE**

8. La présente politique doit être révisée au plus tard le 15 octobre de l'année civile durant laquelle un mandat débute.

RÉSOLUTION	283-06	255-07	206-10	60-11
Date d'adoption :	21 novembre 2006	18 septembre 2007	28 septembre 2010	29 mars 2011
En vigueur :	22 novembre 2006	18 septembre 2007	1 <sup>er</sup> décembre 2010	20 mars 2011
À réviser avant :				

ADMINISTRATION DU CONSEIL  
**Allocation des conseillères et des conseillers scolaires et**  
**des élèves conseillères et de l'élève conseillers**

RÉSOLUTION : 224-14  
Date d'adoption : 25 novembre 2014  
En vigueur : 25 novembre 2014  
À réviser avant : 15 octobre 2022

## PRÉAMBULE

1. La présente politique découle de la mise en œuvre du Règlement de l'Ontario 357/06 qui décrit les modalités à suivre dans le calcul des allocations permises aux membres élus du Conseil. De plus, la présente politique tient compte du Règlement 07/07 de l'Ontario traitant de la rémunération des élèves conseillères et conseillers.
2. En conséquence, les membres du Conseil et les élèves conseillères et conseillers scolaires seront rémunérés selon les modalités précisées ci-dessous.

## ALLOCATION POUR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SCOLAIRES

Les éléments suivants sont inclus dans l'allocation à verser au cours du mandat entre le 1<sup>er</sup> décembre ~~2014-2018~~ au 30 novembre ~~2018~~2022.

### Montant de base

3. Pour les conseillères et conseillers qui ne sont pas à la présidence, ni à la vice-présidence, une somme de 5 900 \$.
- ~~4. Pour chaque année du mandat qui commence le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ou après cette date, la somme calculée pour une année du mandat précédent, majorée du pourcentage de hausse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario que Statistique Canada publie pour la période comprise entre les deux dates suivantes :
  - a) le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où a commencé le mandat précédent;
  - b) le 30 juin de l'année civile où commence le mandat.~~
- ~~5.4.~~ Pour chaque année du mandat qui commence le 1<sup>er</sup> décembre 2018 ou après cette date, la somme applicable pour une année du mandat précédent, majorée du pourcentage de hausse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario que Statistique Canada publie pour la période comprise entre les deux dates suivantes :
  - a) le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où a commencé le mandat précédent;
  - b) le 30 juin de l'année civile où commence le mandat.
  - c) Pour la présidence, le ~~plafond du~~ montant de base au point 3 plus un montant additionnel de 5 000 \$.
  - d) Pour la vice-présidence, le ~~plafond du~~ montant de base au point 3 plus un montant additionnel de 2 500 \$.

### Somme liée à l'effectif

5. ~~En 2021, l'année du mandat d'un membre commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 14 novembre suivant. À partir de 2022, chaque année du mandat d'un membre commence le 15 novembre et se termine le 14 novembre suivant.~~

Mis en forme : Expositant

ADMINISTRATION DU CONSEIL  
**Allocation des conseillères et des conseillers scolaires et  
des élèves conseillères et de l'élève conseillers**

**Somme liée à l'effectif**

6. ~~La~~ ~~Au montant de base est ajoutée la~~ somme liée à l'effectif, ~~qui est~~-versée aux membres ~~qui ne sont ni à la présidence, ni à la vice-présidence est calculée~~, annuellement, de la manière suivante :

- a) Effectif quotidien moyen (EQM), déterminé dans le cadre du règlement pris en application de l'article 234 de la Loi, pour un exercice qui se termine au cours de l'année civile où commence l'année du mandat.
  - i) Multiplié par 1,75 \$
  - ii) Divisé par le nombre de membres (12)
- b) À la présidence, la somme additionnelle calculée ci-dessous est ajoutée à la somme obtenue au point 6 a) :

La moins élevée des sommes aux points i) et ii) suivants :

  - i) La plus élevée des deux sommes aux points a. et b. suivants :
    - a. Effectif quotidien moyen (EQM) tel que décrit ci-haut au point a) i) multiplié par 5 cents
    - b. 500 \$
  - ii) 5 000 \$
- c) À la vice-présidence, la somme additionnelle calculée ci-dessous est ajoutée à la somme obtenue au point 6 a) :

La moins élevée des sommes aux points i) et ii) suivants :

  - i) La plus élevée des deux sommes aux points a. et b. suivants :
    - a. Effectif quotidien moyen (EQM) tel que décrit ci-haut au point a) i) multiplié par 2,5 cents
    - b. 250 \$
  - ii) 2 500 \$

**ÉLÈVE CONSEILLÈRE ET ÉLÈVE CONSEILLER**

7. Tel que le prévoit le règlement 7/07 portant sur les élèves conseillers, une rémunération de 2 500 \$ est accordée à chaque élève conseillère et élève conseiller par année de mandat et doit être rajustée proportionnellement à la durée du service en cas de mandat inférieur à une année.

**RÉVISION DE LA POLITIQUE**

8. La présente politique doit être révisée au plus tard le 15 octobre de l'année civile durant laquelle un mandat débute.

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,75 cm, Sans numérotation ni puces

***Allocation des conseillères et des conseillers scolaires et  
de l'élève conseillère et de l'élève conseiller***

---

Date d'adoption :	21 novembre 2006	18 septembre 2007	28 septembre 2010	29 mars 2011
En vigueur :	22 novembre 2006	18 septembre 2007	1 <sup>er</sup> décembre 2010	20 mars 2011
À réviser avant :				

Références : Règlement de l'Ontario 357/06 (Allocation des membres des conseils scolaires)  
Règlement de l'Ontario 7/07 (Élèves conseillers)

MODIFICATIONS

ADMINISTRATION DU CONSEIL  
***Allocation des conseillères et des conseillers scolaires et  
des élèves conseillères et conseillers***

RÉSOLUTION : 224-14  
Date d'adoption : 25 novembre 2014  
En vigueur : 25 novembre 2014  
À réviser avant : 15 octobre 2022

---

## **PRÉAMBULE**

1. La présente politique découle de la mise en œuvre du Règlement de l'Ontario 357/06 qui décrit les modalités à suivre dans le calcul des allocations permises aux membres élus du Conseil. De plus, la présente politique tient compte du Règlement 07/07 de l'Ontario traitant de la rémunération des élèves conseillères et conseillers.
2. En conséquence, les membres du Conseil et les élèves conseillères et conseillers scolaires seront rémunérés selon les modalités précisées ci-dessous.

## **ALLOCATION POUR LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS SCOLAIRES**

Les éléments suivants sont inclus dans l'allocation à verser au cours du mandat entre le 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2022.

### **Montant de base**

3. Pour les conseillères et conseillers qui ne sont pas à la présidence, ni à la vice-présidence, une somme de 5 900 \$.
4. Pour chaque année du mandat qui commence le 1<sup>er</sup> décembre 2018 ou après cette date, la somme applicable pour une année du mandat précédent, majorée du pourcentage de hausse de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario que Statistique Canada publie pour la période comprise entre les deux dates suivantes :
  - a) le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où a commencé le mandat précédent;
  - b) le 30 juin de l'année civile où commence le mandat.
  - c) Pour la présidence, le montant de base au point 3 plus un montant additionnel de 5 000 \$.
  - d) Pour la vice-présidence, le montant de base au point 3 plus un montant additionnel de 2 500 \$.
5. En 2021, l'année du mandat d'un membre commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 14 novembre suivant. À partir de 2022, chaque année du mandat d'un membre commence le 15 novembre et se termine le 14 novembre suivant.

### **Somme liée à l'effectif**

6. Au montant de base est ajoutée la somme liée à l'effectif, qui est versée aux membres, annuellement, de la manière suivante :
  - a) Effectif quotidien moyen (EQM), déterminé dans le cadre du règlement pris en application de l'article 234 de la Loi, pour un exercice qui se termine au cours de l'année civile où commence l'année du mandat.

- i) Multiplié par 1,75 \$
  - ii) Divisé par le nombre de membres (12)
- b) À la présidence, la somme additionnelle calculée ci-dessous est ajoutée à la somme obtenue au point 6 a) :
- La moins élevée des sommes aux points i) et ii) suivants :
- i) La plus élevée des deux sommes aux points a. et b. suivants :
    - a. Effectif quotidien moyen (EQM) tel que décrit ci-haut au point a) i) multiplié par 5 cents
    - b. 500 \$
  - ii) 5 000 \$
- c) À la vice-présidence, la somme additionnelle calculée ci-dessous est ajoutée à la somme obtenue au point 6 a) :
- La moins élevée des sommes aux points i) et ii) suivants :
- i) La plus élevée des deux sommes aux points a. et b. suivants :
    - a. Effectif quotidien moyen (EQM) tel que décrit ci-haut au point a) i) multiplié par 2,5 cents
    - b. 250 \$
  - ii) 2 500 \$

### **ÉLÈVE CONSEILLÈRE ET ÉLÈVE CONSEILLER**

7. Tel que le prévoit le règlement 7/07 portant sur les élèves conseillers, une rémunération de 2 500 \$ est accordée à chaque élève conseillère et élève conseiller par année de mandat et doit être rajustée proportionnellement à la durée du service en cas de mandat inférieur à une année.

### **RÉVISION DE LA POLITIQUE**

8. La présente politique doit être révisée au plus tard le 15 octobre de l'année civile durant laquelle un mandat débute.

RÉSOLUTION	283-06	255-07	206-10	60-11
Date d'adoption :	21 novembre 2006	18 septembre 2007	28 septembre 2010	29 mars 2011
En vigueur :	22 novembre 2006	18 septembre 2007	1 <sup>er</sup> décembre 2010	20 mars 2011
À réviser avant :	15 octobre 2022			

Références : Règlement de l'Ontario 357/06 (Allocation des membres des conseils scolaires)  
Règlement de l'Ontario 7/07 (Élèves conseillers)



## RAPPORT PLA19-14

**Réunion ordinaire du Conseil**

**2019-05-27**

**TITRE :** Examen des politiques sur les redevances d'aménagement scolaires existantes du CEPEO dans Prescott et Russell

**BUT :** Présenter aux membres, pour information, l'examen des politiques énoncées dans le règlement n° 01-2015-RAS-P&R, conformément à la *Loi sur l'éducation*

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

#### I. HISTORIQUE

1. Le 24 mars 2015, le CEPEO a adopté le règlement n° 01-2015-RAS-P&R. Ce règlement a servi à mettre en œuvre la collecte des redevances d'aménagement scolaires (RAS) dans les Comtés unis de Prescott et Russell (P&R) depuis le 30 mars 2015. Le règlement actuellement en vigueur expire le 29 mars 2020.

#### II. SITUATION ACTUELLE

##### Mise en contexte

2. La gestion a procédé cet hiver à une demande de prix auprès des consultants spécialisés dans les études préliminaires des RAS. Suite à une évaluation, la gestion a retenu les services de Quadrant Advisory Group Limited pour effectuer l'étude préliminaire des RAS de Prescott et Russell.
3. Il est prévu que cet automne, le ministère de l'Éducation augmentera la capacité des salles de classes (nombre de places-élèves) des écoles. Les écoles existantes compteront techniquement plus de places-élèves pour accueillir les élèves. Une fois ces nouvelles places-élèves enregistrées dans le système d'inventaire des installations scolaires (SIIS), le pourcentage d'occupation de l'école baissera.
4. Bien que le Règlement actuel expire le 29 mars 2020, la gestion a demandé à sa consultante chez Quadrant de préparer l'étude préliminaire des RAS de P&R et le prochain règlement. Cela permettra au CEPEO de continuer de collecter des RAS et de se garantir une source de financement pour payer les terrains liés aux nouvelles écoles et les préparations de sites.
5. Le CEPEO prévoit adopter son prochain règlement des RAS qui sera applicable dans les Comtés unis de Prescott et Russell à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Le nouveau règlement permettra de continuer à percevoir des redevances dans le futur. Afin de continuer de collecter des RAS et de garantir une source de financement pour payer les terrains liés aux nouvelles écoles et les préparations de sites, il est dans l'intérêt du CEPEO d'adopter un nouveau règlement avant l'été 2019.

6. Selon la formule de financement du ministère de l'Éducation, la perception des RAS est la principale source de financement pour acheter les sites scolaires. Elles servent à payer l'acquisition de terrains et/ou préparer des sites dans des secteurs en développement des Comtés unis de Prescott et Russell qui regroupent les municipalités et localités suivantes pour y construire éventuellement de nouvelles écoles.
  - 1) Hawkesbury Est;
  - 2) Hawkesbury;
  - 3) Champlain;
  - 4) Alfred et Plantagenet;
  - 5) La Nation;
  - 6) Clarence-Rockland;
  - 7) Casselman;
  - 8) Russell;
  - 9) Prescott et Russell.
7. Le règlement actuel du CEPEO a permis de financer partiellement l'achat d'un site pour une future école élémentaire (M-6) à Russell et un site pour une future école secondaire (7-12) à Clarence-Rockland. Il a également permis de financer la préparation du terrain pour l'ajout permanent à l'é.é.p. Carrefour Jeunesse à Clarence-Rockland en 2017-2018 et le futur ajout permanent à l'é.é.p. Nouvel Horizon à Hawkesbury prévu en 2019-2020.

### **Considérations**

8. Dans le cadre du processus d'adoption du nouveau règlement qui suivra le règlement actuel des RAS, le CEPEO doit :
  - 1) Procéder à un examen de ses politiques de redevances d'aménagement scolaires existantes;
  - 2) Compléter son examen en tenant une réunion publique afin d'informer le public;
  - 3) Expliquer les exigences de l'examen des politiques contenues dans le règlement existant des RAS du CEPEO provenant de l'étude préliminaire des redevances d'aménagement scolaires pour les Comtés unis de Prescott et Russell. Une copie de l'étude est téléchargeable sur le site web du CEPEO « À PROPOS / Plan, Politiques et redevances / REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES / COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL (2019-2024) / Étude préliminaire P&R ».
9. Parmi les éléments clés de l'examen des politiques des RAS pour la préparation du prochain règlement des RAS de Prescott et Russell du CEPEO, citons :
  - 1) La collecte des RAS sur l'ensemble des Comtés unis de Prescott et Russell (en vigueur depuis le premier règlement en 2015). *Le Règlement de l'Ontario 438/18* ne permet pas de modifier l'application des RAS dans certaines parties des Comtés unis de Prescott et Russell;
  - 2) L'imposition des RAS basée sur la récupération de 100 % du coût des développements résidentiels et aucun coût des développements non

résidentiels, afin de maximiser le plus rapidement possible le paiement d'achat du terrain tel que permis par la législation;

- 3) L'application d'un taux uniforme pour tous les types d'unités de logement plutôt qu'un taux différent par type de logement (unifamilial isolé, semi-détaché, maison en rangée, etc.);
- 4) La décision de ne pas utiliser les réserves du CEPEO pour réduire la charge de la dette;
- 5) L'inclusion des exemptions au prochain règlement est compatible avec celles approuvées par le règlement en vigueur des RAS en 2015.

### **Incidences sur les ressources**

10. La collecte des RAS est la principale source de financement du CEPEO pour supporter le coût d'achat des sites ou préparer les sites scolaires en raison de la croissance.
11. Sans la mise en place de redevances d'aménagement scolaires, les coûts devront être financés par une source alternative.

### **Consultation et questions**

12. Afin d'envisager l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau règlement des RAS, le CEPEO est tenu de suivre un processus de consultation régi par la *Loi sur l'éducation*. Ce processus comprend la tenue d'un minimum de deux réunions publiques et la parution d'un avis formel dans les journaux.
13. Un avis public a été publié les 1<sup>er</sup> et 14 mai 2019 dans le journal local Tribune Express et le 2 et 14 mai 2019 dans les journaux Le Carillon, Vision et Reflets/News pour couvrir les Comtés unis de Prescott et Russell. L'avis public du 14 mai précisait que la date de réunion publique était changée du 28 au 27 mai.
14. Cet avis indiquait également que l'étude préliminaire contenant l'examen des politiques des RAS du CEPEO pour les Comtés unis de Prescott et Russell était disponible sur le site web du CEPEO ou en communiquant avec le Service des immobilisations, pour en obtenir une copie.

### **Lien stratégique**

15. Depuis l'application du nouveau règlement des RAS dans Prescott et Russell en 2015, les RAS ont permis au CEPEO d'acheter un site pour construire éventuellement une école élémentaire dans le village de Russell et un site pour construire éventuellement une école secondaire à Clarence-Rockland. Ces nouvelles constructions sont sur la liste des projets prioritaires en immobilisation du CEPEO qui seront soumis au ministère de l'Éducation au moment opportun.

---

**RECOMMANDATIONS :**

**QUE soit reçu le rapport PLA19-14 portant sur l'examen des politiques sur les redevances d'aménagement scolaires existantes du CEPEO dans Prescott et Russell.**

---

**INCIDENCES (financières et autres)  
ET EXPLICATIONS**

**ÉCHÉANCE**

Le 27 mai 2019

S.O.

---

**Surintendant des affaires,**



---

**Stéphane Vachon**

**Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière,**



---

**Édith Dumont**



## RAPPORT PLA19-15

Réunion ordinaire du Conseil

2019-05-27

**TITRE :** Étude préliminaire des redevances d'aménagement scolaires dans Prescott et Russell en prévision du nouveau règlement des RAS 2019-2024

**BUT :** Présenter aux membres, pour information, le nouveau règlement de redevances d'aménagement scolaires (RAS) proposé dans les Comtés unis de Prescott et Russell pour la période 2019 à 2024

---

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

#### I. SITUATION ACTUELLE

##### Objectif

1. Selon les exigences de la *Loi sur l'éducation*, informer le public des taux proposés par le CEPEO pour les redevances d'aménagement scolaires dans Prescott et Russell et solliciter des commentaires au sujet d'un nouveau règlement des RAS proposé pour la période de 2019 à 2024.

##### Contexte

2. Selon la formule de financement du ministère de l'Éducation, la collecte des RAS est la principale source de financement des conseils scolaires pour acheter des terrains afin de répondre à la croissance. Les RAS permettent d'acquérir un terrain dans le but de construire des écoles dans les secteurs des nouveaux développements.
3. Le CEPEO participe actuellement à un processus de consultation dont le but est d'adopter le nouveau règlement des RAS. Le règlement actuel expire le 29 mars 2020. Cependant, puisque le gouvernement de l'Ontario augmentera le nombre de places-élèves des écoles pour l'automne 2019, ce changement affectera à la baisse les besoins en nouvelles places-élèves. Afin de continuer de collecter des RAS et de garantir une source de financement pour payer les terrains liés aux nouvelles écoles et les préparations de sites, il est dans l'intérêt du CEPEO d'adopter un nouveau règlement avant l'été 2019.
4. Une étape requise par le processus est de compléter l'étude préliminaire des RAS. (*Réf. Section 257.61 de la Loi sur l'éducation*).
5. Avant d'adopter un règlement de redevances d'aménagement scolaires, le Conseil doit compléter une étude préliminaire sur les frais de développement de l'éducation.
6. L'étude préliminaire doit inclure :
  - a. Des estimations de la quantité, du type et de l'emplacement prévus du logement et le développement non résidentiel;

- b. Les prévisions d'effectifs et le nombre de nouvelles écoles requises qui détermineront les nouvelles places-élèves;
  - c. L'estimation du coût net des terrains scolaires liés à la croissance;
  - d. Tout autre renseignement.
7. Le Conseil est également tenu par la loi de tenir une réunion pour informer le public et les communautés intéressées et recueillir leurs commentaires sur les nouvelles propositions des RAS.
  8. Veuillez noter que le CEPEO est le seul conseil scolaire dans les Comtés unis de Prescott et Russell qui a un règlement des RAS depuis 2015.

## **Considérations**

### **Étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires (Règlement de 2019-2024)**

9. La gestion et Quadrant Advisory Group Limited ont terminé l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires, préparée en appui à un nouveau règlement.
10. Une copie de l'étude peut être téléchargée du site Web du CEPEO en cliquant sur (À PROPOS/Plan, Politiques et redevances/REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES/COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL (2019-2024)/Étude préliminaire P&R). Une version papier de l'étude préliminaire est également disponible au public sur demande depuis le 13 mai 2019.
11. L'étude a été officiellement soumise au ministère de l'Éducation pour approbation avant l'adoption d'un nouveau règlement au CEPEO. En outre, conformément aux exigences de la législation, des copies de l'étude préliminaire ont été fournies aux trois conseils scolaires voisins qui couvrent les Comtés unis de Prescott et Russell.
12. Des exemplaires ont également été mis à la disposition des parties intéressées :
  - Les développeurs résidentiels dans Prescott et Russell;
  - Les 8 municipalités et localités (Alfred et Plantagenet, Casselman, Champlain, Clarence-Rockland, Hawkesbury, Hawkesbury Est, La Nation, Russell) et les Comtés unis de Prescott et Russell;
  - Les 3 conseils scolaires (Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien, Upper Canada District School Board et Catholic District School Board of Eastern Ontario).

## **Besoins futurs de sites scolaires**

13. L'étude préliminaire des redevances d'aménagement scolaires comprend l'identification des 2 sites achetés par le CEPEO, soit le site de 5,93 acres le 21 septembre 2018 pour une école élémentaire dans le village de Russell et le site de 7,78 acres pour une école secondaire le 11 janvier 2016 dans la ville de

Rockland pour la période d'examen de 15 ans. Les RAS permettent également la préparation de site lors de la construction d'un ajout à Nouvel Horizon en 2019-2020.

14. Ces sites sont généralement situés dans des secteurs en croissance de développement résidentiel et il y a une pression de la croissance du nombre d'effectifs sur les places-élèves des écoles existantes.

### **Taux calculés des RAS**

15. L'étude préliminaire des RAS établit un taux de 1 086 \$ par unité de logement de développement résidentiel et 0 \$ par pied carré de surface de plancher hors œuvre brute non résidentielle.
16. L'imposition des RAS est basée sur la récupération de 100 % du coût des développements résidentiels et aucun coût des développements non résidentiels, afin de maximiser le plus rapidement possible le paiement d'achat du terrain tel que permis par la législation.
17. L'application d'un taux uniforme pour tous les types d'unités de logement plutôt qu'un taux différent par type de logement (unifamiliale isolée, semi-détachée, maison en rangée, etc.).
18. La décision de ne pas utiliser les réserves du CEPEO pour réduire la charge de la dette.
19. Les frais calculés représentent une augmentation importante par rapport au règlement actuel, dont les frais sont de 444 \$ par unité résidentielle neuve.
20. Le CEPEO a acheté ses deux sites prévus dans son étude préliminaire pour un montant total de 2 437 980 \$ depuis 2015 et n'a pas d'autres sites à acheter pour la prochaine période.
21. Le coût supposé de la préparation des sites pour la construction de nouvelles écoles et les ajouts est évalué à 200 000 \$ de l'acre en 2019.

### **Imposition d'un plafond temporaire sur le taux des RAS**

22. Il y a eu trois amendements à la législation sur les RAS au cours des 6 derniers mois. D'autres sont proposés pour le reste de 2019.
23. *Règl. 438/18* adopté le 12 octobre 2018 - pour plafonner les taux des RAS et limiter les décisions de l'examen des politiques des RAS.
24. *Règl. 55/19* adopté le 29 mars 2019 - pour permettre une augmentation annuelle des taux des RAS au cours des 5 prochaines années. Voir ci-bas le tableau des taux proposés.
25. Projet de *Loi 108* : Première lecture le 2 mai 2019 en vue de proposer aux conseils scolaires la possibilité de conclure des accords (avec l'approbation du ministère de l'Éducation) qui permettraient de réduire les coûts nets des terrains.
26. Le taux législatif «plafond» imposé par l'adoption du *Règl. 438/18* du 12 octobre 2018, n'excédait pas le taux en vigueur au 31 août 2018 (444 \$ par logement contre 1 086 \$ «taux calculé»).
27. Le 29 mars 2019, la province a adopté le *Règl. 55/19* prévoyant des augmentations modestes égales au plus élevé de 5 % ou de 300 \$ par unité de

logement par an pour les tarifs résidentiels et de 5 % par an pour les tarifs non résidentiels.

28. Il n'est pas encore possible d'adopter des «taux calculés» - c'est-à-dire les taux nécessaires pour financer 100 % des coûts nets des terrains pour l'éducation sur 15 ans.
29. Calendrier établi pour l'achèvement de l'examen de la législation par la province – date cible le 1<sup>er</sup> novembre 2019.
30. Aucune décision n'a encore été prise par le gouvernement provincial pour remédier au déficit financier.
31. Les zones géographiques couvertes ne pourront pas être modifiées, et les conseils scolaires sans règlement en vigueur ne peuvent pas en adopter. Toutefois, le règlement provincial n'interdit pas au CEPEO de faire approuver un règlement qui sera applicable pour les 5 prochaines années.
32. **Tableau - Taux des RAS résidentielles proposés au cours des 5 prochaines années par unité de logement, suite à l'adoption du Règlement de l'Ontario 55/19.**

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Taux calculé des RAS	Taux en vigueur des RAS jusqu'au 30 juin 2019	Année 1 Taux proposé 1er juillet 2019 au 30 juin 2020	Année 2 Taux proposé 1er juillet 2020 au 30 juin 2021	Année 3 Taux proposé 1er juillet 2021 au 30 juin 2022	Année 4 Taux proposé 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Année 5 Taux proposé 1er juillet 2023 au 30 juin 2024
Taux des RAS résidentielles par unité de logement	1 086\$	444\$	744\$	1 044\$	1 086\$	1 086\$	1 086\$

### Notes complémentaires

33. Les prévisions d'effectifs contenues dans l'étude préliminaire ont été calculées en utilisant une méthodologie spécifique requise selon le règlement provincial. Ces prévisions sont spécifiques au calcul des RAS et peuvent différer de ceux préparés par la gestion du CEPEO.
34. L'adoption d'un nouveau règlement des RAS du CEPEO pour Prescott et Russell est prévue pour la réunion ordinaire du Conseil du 25 juin 2019.

## II. INCIDENCES FINANCIÈRES

35. La collecte des RAS est la principale source de financement au CEPEO afin d'acquérir des terrains ou de préparer les sites scolaires dans les Comtés unis de Prescott et Russell. Le CEPEO a investi 3 429 268 \$ pour ces deux sites et ses préparations de sites durant la présente période du règlement.
36. Au moment de l'expiration du règlement des RAS prévue au 30 juin 2019, on estime que le CEPEO aura collecté depuis 2015 avec ses RAS de Prescott et Russell environ 829 344 \$. Sans la mise en œuvre de ces redevances, le CEPEO aurait été obligé de trouver une autre source de financement pour acheter les sites et payer les coûts de préparation de sites.

37. Le déficit anticipé d'environ 2 599 924 \$ à la fin juin 2019 serait pris en charge par le nouveau règlement des RAS de Prescott et Russell durant la période de 2019 à 2024.
38. Il est prévu qu'au cours des 15 prochaines années les 5 581 nouvelles unités de logement dans Prescott et Russell devraient générer des RAS de 6 060 966 \$.

### **III. CONSULTATION**

39. Afin d'envisager l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau règlement des RAS, le CEPEO est tenu de suivre un processus de consultation régi par la loi. Ce processus comprend la tenue d'un minimum de deux réunions publiques et pour chacune d'elles.
40. Un avis public a été publié les 1<sup>er</sup> et 14 mai 2019 dans le journal local Tribune Express et les 2 et 14 mai 2019 dans les journaux Le Carillon, Vision et Reflets/News pour couvrir les Comtés unis de Prescott et Russell. L'avis public du 14 mai précisait que la date de réunion publique était changée du 28 au 27 mai.
41. Cet avis indiquait qu'une copie de l'étude préliminaire des RAS de P&R est publiée sur le site Web du CEPEO et des copies papier de l'étude sont également disponibles sur demande depuis le 13 mai 2019, en communiquant avec le Service des immobilisations du CEPEO.
42. Le 16 mai 2019 à 10h, une présentation publique a eu lieu à L'Académie de la Seigneurie pour présenter un sommaire de l'étude préliminaire des RAS de Prescott et Russell et les nouveaux taux résidentiels des 5 prochaines années. Notre consultante chez Quadrant accompagnée de la gestion et des conseillers scolaires Tessier et Fournier du CEPEO ont invité et rencontré les développeurs résidentiels de la région de Prescott et Russell, les administrateurs des 8 municipalités et des Comtés unis de Prescott et Russell pour également répondre à leurs questions. Seulement les administrations des municipalités se sont présentées à la consultation.
  - Une copie de la présentation traduite en français est en ANNEXE A de ce rapport.

### **IV. PROCHAINES ÉTAPES**

43. Les recommandations de la gestion dans le présent rapport et les commentaires du public seront considérés par le Conseil en vue de l'adoption du règlement des redevances d'aménagement scolaires du CEPEO dans les Comtés unis de Prescott et Russell pour la période 2019-2024, lors de la réunion ordinaire du 25 juin 2019.

---

**RECOMMANDATIONS :**

**QUE soit reçu le rapport PLA19-15 portant sur l'étude préliminaire des redevances d'aménagement scolaires dans Prescott et Russell en prévision du nouveau règlement des RAS 2019-2024.**

---

**INCIDENCES (financières et autres)  
ET EXPLICATIONS**

Revenu estimé de 6 060 966 \$ sur  
une période de 15 ans

**ÉCHÉANCE**

Le nouveau règlement adopté le  
25 juin 2019 serait applicable du  
1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2024

---

**Surintendant des affaires,**



---

**Stéphane Vachon**

**Directrice de l'éducation et  
secrétaire-trésorière,**



---

**Édith Dumont**

## Comtés unis de Prescott et Russell

### Proposition de redevances d'aménagement scolaires



**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario**  
Réunion des intervenants le 16 mai 2019

QUADRANT ADVISORY GROUP

### Situation actuelle des RAS

- Le 24 mars 2016, le CEPEO a adopté un règlement des RAS pour les Comtés unis de Prescott et Russell pour un terme de 5 ans qui a commencé le 30 mars 2015
- Taux actuel résidentiel - 444 \$ par unité  
Basé sur 100% résidentiel / 0% non-résidentiel approuvé par le CEPEO
- Règlement expire le 29 mars 2020
- Le conseil est éligible pour financer les besoins en terrains liés à la croissance des écoles élémentaires et secondaires; c'est-à-dire qu'il faut des terrains pour construire de nouvelles écoles qui ajoutent des places-élèves résultant des aménagements de nouveaux logements
- Une lettre d'approbation du ministère est requise pour que le CEPEO puisse adopter le règlement le 25 juin et le mettre en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet.

{ 2 }

QUADRANT ADVISORY GROUP

## Mise à jour de la législation

- Il y a eu trois (3) amendements à la législation sur les RAS au cours des 6 derniers mois, d'autres étant proposés pour le reste de 2019 :
  - *Règl. 438/18* adopté le 12 octobre 2018 - pour plafonner les taux des RAS et limiter la révision de l'examen des politiques des RAS
  - *Règl. 55/19* adopté le 29 mars 2019 - pour permettre une augmentation annuelle des taux des RAS au cours des 5 prochaines années
  - Le projet de *Loi 108* a été adopté en première lecture le 2 mai 2019 en vue de proposer aux conseils scolaires la possibilité de conclure des accords (avec l'approbation du ministre) qui permettraient de réduire les coûts nets des terrains scolaires.
- Le taux législatif «plafond» imposé par l'adoption du *Règl. 438/18* du 12 octobre 2018, exigeait que les règlements provisoires n'excèdent pas les taux en vigueur au 31 août 2018 (444 \$ par logement contre 1 086 \$ «taux calculé»).
- Le 29 mars 2019, la province a adopté le *Règl. 55/19* prévoyant des augmentations modestes égales au plus élevées de 5% ou de 300 \$ par unité par an pour les tarifs résidentiels et de 5% par an pour les tarifs non résidentiels (744 \$ par logement contre 1 086 \$ de «taux calculé»)

QUADRANT ADVISORY GROUP

{ 3 }

## Mise à jour de la législation

- Pas encore la possibilité d'adopter des «taux calculés» - c'est-à-dire les taux nécessaires pour financer 100% des coûts nets des terrains scolaires sur 15 ans.
- Calendrier établi pour l'achèvement de l'examen de la législation par la province - cible du 1er novembre 2019.
- Aucune décision n'a été prise concernant la réduction du déficit financier. Les conseils scolaires qui administrent les RAS devront suivre chaque mois la valeur du déficit. Le déficit financier devrait être résolu par le biais de subventions supplémentaires en capital, d'une augmentation des taux des RAS ou d'un nouveau régime de financement.
- Dans l'intervalle, le manque de certitude empêche les conseils scolaires d'obtenir l'accès complet à un financement externe pour financer intégralement le coût net des terrains scolaires.
- Organiser des réunions avec les municipalités de la région ciblée pour examiner la mise en œuvre du règlement, les processus de collecte des redevances, ainsi que les définitions et l'application des règlements.

QUADRANT ADVISORY GROUP

{ 4 }

## Mise à jour de la législation

- Projet de Loi 108 : Première lecture le 2 mai
- Les conseils scolaires doivent obtenir la permission du ministre pour acquérir des terres par expropriation
- Les conseils scolaires qui ont des RAS peuvent affecter des fonds des RAS à un autre projet, avec la permission de la ministre de l'Éducation.
- Les conseils scolaires qui ont des RAS peuvent conclure une entente d'aménagement scolaire spécifique (EASS), avec l'autorisation du ministre. Il appartient aux conseils scolaires de proposer des opportunités aux EASS.
- Les projets alternatifs et les ententes d'aménagement scolaire spécifique doivent être inclus dans les études préliminaires des RAS et peuvent être sujets à modification entre la réunion publique finale et l'adoption du règlement.
- Les pouvoirs élargis du ministre incluent :
  - Détermination de la façon dont les fonds des RAS ont été dépensés
  - Pouvoirs de transition
  - Périodes d'expiration du Règlement

## Admissibilité à adopter un nouveau règlement des RAS

- Le nouveau règlement interdit aux conseils scolaires qui ont des RAS de modifier les actions rés. / non-rés. ou d'adopter des taux résidentiels différents (c'est-à-dire que le taux serait plus élevé que le taux en vigueur légiféré).
- Une fois que l'examen provincial de la législation sera terminé, il faudra :
  - déterminer si le conseil peut modifier ou renouveler le règlement; et
  - déterminer comment traiter le manque à gagner dans montants perçus
- Le CEPEO entreprendra le processus de consultation publique décrit dans la loi et a publié un avis de réunion publique dans les journaux locaux.
- Le conseil a remis des exemplaires de l'étude préliminaire des RAS du 3 mai à tous les conseils scolaires de la région, aux 8 municipalités et localités, aux Comtés unis de P&R, au ministère de l'Éducation et aux développeurs résidentiels de P&R.

## CEPEO qualifié pour adopter un nouveau règlement des RAS

Conseil des Écoles Publiques de l'Est de l'Ontario  
Soumission des redevances d'aménagement scolaires - 2019  
Formulaire A - Admissibilité d'imposer des RAS  
(Pour l'ensemble du territoire)

### A.1.1: CALCUL DE LA CAPACITÉ DE DÉCLENCHEMENT - PALIER ÉLÉMENTAIRE

Capacité d'accueil du Conseil à l'élémentaire	Effectif quotidien moyen (EQM) projeté au palier élémentaire						Effectif moyen projeté à l'élémentaire moins la capacité
	Année 1 2019/2020	Année 2 2020/2021	Année 3 2021/2022	Année 4 2022/2023	Année 5 2023/2024	Effectif Moyen projeté sur 5ans	
13 305	10 765	10 980	11 262	11 489	11 753	11 250	-2 055

### A.1.2: CAPACITY TRIGGER CALCULATION - SECONDARY PANEL

Capacité d'accueil du Conseil au secondaire	Effectif quotidien moyen (EQM) projeté au palier secondaire						Effectif moyen projeté au secondaire moins la capacité
	Année 1 2019/2020	Année 2 2020/2021	Année 3 2021/2022	Année 4 2022/2023	Année 5 2023/2024	Effectif Moyen projeté sur 5 ans	
6 238	5 768	6 110	6 486	6 863	7 134	6 472	234

### A.2: OBLIGATIONS FINANCIÈRES DES RAS (Estimé au 30 juin 2019)

Solde du principal à payer rajusté	3 429 268 \$
Moins solde du fonds de réserve des RAS rajusté	829 344 \$
<b>Total des obligations financières des RAS/Surplus :</b>	<b>2 599 924 \$</b>

Le CEPEO se qualifie basé sur les effectifs secondaires qui excèdent la capacité et le compte bancaire déficitaire des RAS.

QUADRANT ADVISORY GROUP

{ 7 }

## Prévisions du nombre total net de nouveaux logements sur 15 ans

	Année 1 2019/2020	Année 2 2020/2021	Année 3 2021/2022	Année 4 2022/2023	Année 5 2023/2024	Année 6 2024/2025	Année 7 2025/2026	Année 8 2026/2027	Année 9 2027/2028	Année 10 2028/2029	Année 11 2029/2030	Année 12 2030/2031	Année 13 2031/2032	Année 14 2032/2033	Année 15 2033/2034	Total de toutes les unités
<b>Comtés unis de Prescott &amp; Russell</b>																
Maisons unifamiliales et jumelées	284	280	281	281	275	273	276	243	249	238	228	231	223	230	226	3 820
Maisons en rangées	57	58	54	53	55	52	52	51	50	51	51	48	48	46	46	772
Appartements	74	73	70	69	69	68	68	65	66	63	63	63	62	60	55	989
<b>Total</b>	<b>415</b>	<b>411</b>	<b>405</b>	<b>403</b>	<b>399</b>	<b>394</b>	<b>398</b>	<b>359</b>	<b>365</b>	<b>352</b>	<b>342</b>	<b>342</b>	<b>333</b>	<b>336</b>	<b>327</b>	<b>5 581</b>
<b>FPE#1 Clarence-Rockland, Casselman, Russell, La Nation &amp; Alfred-Plantagenet</b>																
Maisons unifamiliales et jumelées	275	276	277	272	271	272	274	238	240	230	228	226	223	221	221	3 744
Maisons en rangées	57	57	53	53	53	52	52	50	50	49	49	48	48	45	45	761
Appartements	74	73	70	69	69	68	68	65	66	63	63	63	62	60	55	989
<b>Total</b>	<b>406</b>	<b>406</b>	<b>400</b>	<b>394</b>	<b>393</b>	<b>393</b>	<b>394</b>	<b>353</b>	<b>356</b>	<b>342</b>	<b>340</b>	<b>337</b>	<b>333</b>	<b>326</b>	<b>321</b>	<b>5 494</b>
<b>FPE#2 Hawkesbury, Hawkesbury Est &amp; Champlain</b>																
Maisons unifamiliales et jumelées	9	4	4	9	4	1	4	5	9	8	-	5	-	9	5	76
Maisons en rangées	-	1	1	-	2	-	-	1	-	2	2	-	-	1	1	11
Appartements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>87</b>

Notes: 1. Nombre net de démolitions et de conversions.

#### PROCESSUS:

Des études récentes sur les redevances d'aménagement concernant le logement et l'augmentation de la superficie de plancher hors oeuvre brute des municipalités dans les Comtés unis de Prescott et Russell ont été consultées;

La prévision démographique et l'analyse des besoins en terrain des Comtés unis de Prescott et Russell de décembre 2012, préparées par Hemson Consulting Ltd, ont été consultées;

Recensement des nouvelles données sur les logements occupés par secteur.

Grand Total de nouveaux logements du secteur visé par le règlement	5 600
Moins : Logements exonérés dans le secteur visé par le règlement	19
<b>Total net des nouveaux logements dans le secteur visé par le règlement</b>	<b>5 581</b>

QUADRANT ADVISORY GROUP

{ 8 }

## Prévisions de 15 ans de SPHOB non-résidentielle

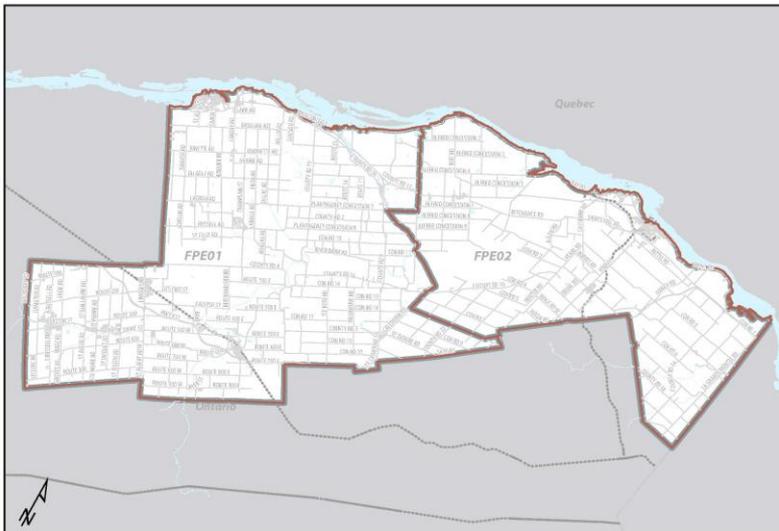
Conseil des Écoles Publiques de l'Est de l'Ontario  
 Soumission des redevances d'aménagement scolaires 2019  
 Form D - Aménagements non résidentiels

**D1 - Redevance non résidentielle fondée sur la surface de plancher hors œuvre brute (pi<sup>2</sup>)**

<b>Total de la surface de plancher hors œuvre brute estimée et déterminée par le Conseil qui doit être construite en 15 ans à partir de la date d'adoption du règlement administratif :</b>	1 794 220
<b>Moins : Surface de plancher hors œuvre brute déterminée par le Conseil, liée aux aménagements exonérés :</b>	922 347
<b>Surface nette de plancher hors œuvre brute estimée et déterminée par le Conseil :</b>	871 873

**PROCESSUS:**  
 Prévisions de redevances d'aménagement relatives à l'emploi et à la superficie de plancher hors œuvre brute supplémentaire non résidentielle de la Cité de Clarence-Rockland, du village de Casselman et du canton de Russell.

## Révision des zones élémentaires du CEPEO



Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario: Prescott-Russell Elementary Review Areas

## Révision de la zone secondaire du CEPEO



Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario: Prescott-Russell Secondary Review Areas  
Secondary Review Area: FPS01

QUADRANT ADVISORY GROUP

{ 11 }

## Prévisions des effectifs du CEPEO - 15 prochaines années

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO)  
Historique et prévisions des effectifs

Palier élémentaire	En cours 2018/ 2019	Année 1 2019/ 2020	Année 2 2020/ 2021	Année 3 2021/ 2022	Année 4 2022/ 2023	Année 5 2023/ 2024	Année 6 2024/ 2025	Année 7 2025/ 2026	Année 8 2026/ 2027	Année 9 2027/ 2028	Année 10 2028/ 2029	Année 11 2029/ 2030	Année 12 2030/ 2031	Année 13 2031/ 2032	Année 14 2032/ 2033	Année 15 2033/ 2034
Collectivité existante	1 111	1 132	1 161	1 160	1 165	1 175	1 169	1 166	1 173	1 176	1 182	1 192	1 204	1 206	1 206	1 200
Besoins en nouveaux aménagements		15	20	43	57	71	85	99	111	124	136	148	159	171	183	194
<b>Total</b>	<b>1 111</b>	<b>1 167</b>	<b>1 190</b>	<b>1 203</b>	<b>1 222</b>	<b>1 246</b>	<b>1 254</b>	<b>1 265</b>	<b>1 284</b>	<b>1 300</b>	<b>1 318</b>	<b>1 339</b>	<b>1 363</b>	<b>1 377</b>	<b>1 389</b>	<b>1 394</b>

283

Palier secondaire	En cours 2018/ 2019	Année 1 2019/ 2020	Année 2 2020/ 2021	Année 3 2021/ 2022	Année 4 2022/ 2023	Année 5 2023/ 2024	Année 6 2024/ 2025	Année 7 2025/ 2026	Année 8 2026/ 2027	Année 9 2027/ 2028	Année 10 2028/ 2029	Année 11 2029/ 2030	Année 12 2030/ 2031	Année 13 2031/ 2032	Année 14 2032/ 2033	Année 15 2033/ 2034
Collectivité existante	525	571	616	647	670	848	899	944	968	979	985	991	982	972	970	968
Besoins en nouveaux aménagements		8	17	25	33	41	49	57	65	72	80	87	93	100	107	114
<b>Total</b>	<b>525</b>	<b>579</b>	<b>632</b>	<b>672</b>	<b>704</b>	<b>889</b>	<b>949</b>	<b>1 002</b>	<b>1 033</b>	<b>1 051</b>	<b>1 064</b>	<b>1 078</b>	<b>1 075</b>	<b>1 072</b>	<b>1 076</b>	<b>1 081</b>

556

Élémentaire - Communauté existante : Augmentation de 89 élèves. Nouveaux développements : Augmentation de 194 élèves pour un total de 283 élèves.

Secondaire – Communauté existante : Augmentation de 443 élèves. Nouveaux développements : Augmentation de 113 élèves pour un total de 556 élèves.

QUADRANT ADVISORY GROUP

{ 12 }

## Calcul des ratios d'élèves pour les RAS du CEPEO

- Ratio des logements pour les RAS prévus pour les 15 prochaines années selon la SÉFM

### Palier élémentaire

Secteur d'examen	Prévision totale cumulée des unités pour les 15 prochaines années (I)	UNIFAMILIAL E ET SEMI-DÉTACHÉE	DENSITÉ MOYENNE (RANGÉE)	APPARTEMENTS (inclut pour personnes âgées et pour étudiants)	TOTAL DES UNITÉS	UNIFAMILIALE ET SEMI-DÉTACHÉE	DENSITÉ MOYENNE (RANGÉE)	APPARTEMENTS (inclut pour personnes âgées et pour étudiants)	TOTAL DES UNITÉS
FPF01 Clarence-Rockland, Caselman, Russell, La Nation & Alfred-Hartgenot	5 494	3 744	761	989	5 494	0,0584	0,0491	0,0100	0,0348
FPF02 Hawkesbury, Hawkesbury Est & Champlain	87	76	11	0	87	0,0344	0,0415	0,0000	0,0353
<b>TOTAL</b>	<b>5 581</b>	<b>3 820</b>	<b>772</b>	<b>989</b>	<b>5 581</b>	<b>0,0583</b>	<b>0,0490</b>	<b>0,0100</b>	<b>0,0348</b>

### Palier secondaire

Secteur d'examen	Prévision totale cumulée des unités pour les 15 prochaines années (I)	UNIFAMILIAL E ET SEMI-DÉTACHÉE	DENSITÉ MOYENNE (RANGÉE)	APPARTEMENTS (inclut pour personnes âgées et pour étudiants)	TOTAL DES UNITÉS	UNIFAMILIALE ET SEMI-DÉTACHÉE	DENSITÉ MOYENNE (RANGÉE)	APPARTEMENTS (inclut pour personnes âgées et pour étudiants)	TOTAL DES UNITÉS
FSN01 Comtés unis de Prescott et Russell	5 581	3 820	772	989	5 581	0,0251	0,0094	0,0107	0,0251
<b>TOTAL</b>	<b>5 581</b>	<b>3 820</b>	<b>772</b>	<b>989</b>	<b>5 581</b>	<b>0,0251</b>	<b>0,0094</b>	<b>0,0107</b>	<b>0,0263</b>

Pour chaque 100 maisons construites, cela génère environ 3,5 nouveaux élèves à l'élémentaire et 2,0 élèves au secondaire

QUADRANT ADVISORY GROUP

[ 13 ]

## Éléments clés du calcul des RAS

- Coûts moyens de préparation de site est de 256 100 \$ de l'acre, ce qui correspond à l'application du coût de préparation de site après 2014; Cependant, le CEPEO a choisi d'utiliser 200 000 \$ de l'acre pour les taux proposés aux RAS de Prescott et Russell.

CEPEO et CECCE  
MOYENNE DES COÛTS DE PRÉPARATION DE SITE DE L'ACRE

	Référence du secteur d'examen existant	Nom du site (éligible au RAS)	Adresse	Année d'acquisition du site	Superficie du site en acres	Coûts nets de préparation du site à ce jour	Coûts nets de préparation du site par acre	Coûts nets de préparation du site par acre en \$ 2019	Total des coûts de préparation du site par acre en \$ 2019
1.	FCE01	Saint-Jean-Paul II	5473, rue Abbott E, Simonsville, ON K2S 0A8	2005	5,71	348 261 \$	60 991 \$	78 636 \$	449 009 \$
2.	FCE02	Jean-Robert-Gauthier	651, prom. Chapman Mills, Barhaven, ON K2J 3Y1	2010	5,39	828 373 \$	153 689 \$	185 110 \$	940 720 \$
3.	FCE06	Alain-Forlin (Avalon)	676, prom. Lakeridge, Orléans, ON K4A 0J8	2010	5,66	1 532 096 \$	270 688 \$	313 936 \$	1 776 875 \$
4.	FCE01	Saint-Rémi	100, prom. Walden, Kanata, ON K2K 0G8	2011	5,96	1 085 444 \$	182 121 \$	206 793 \$	1 232 488 \$
5.	FCS01	Pierre-Sarand secondaire	1110, prom. Longfields, Barhaven, ON K2J 0E9	2012	13,99	986 075 \$	70 484 \$	78 356 \$	1 096 199 \$
6.	FCE06	Notre-Dame-des-Champs	6288, ch. Renard, Ottawa, ON K1W 0H7	2012	4,84	1 640 153 \$	340 734 \$	378 787 \$	1 833 328 \$
7.	FCE02	Sainte-Kateri	2450, ch. River Mist, Barhaven, ON K2J 3W5	2013	5,09	369 270 \$	72 548 \$	78 960 \$	481 909 \$
8.	FCS03	Mer Bleue secondaire	6401, ch. Renard, Ottawa, ON K1W 0H8	2015	12,50	4 395 118 \$	351 609 \$	366 819 \$	4 585 242 \$
9.	FCS01	Paul-Dominaris (Kanata secondaire)	5315, rue Abbott E, Simonsville, ON K2S 1E7	2015	14,85	5 980 497 \$	402 727 \$	420 148 \$	6 239 201 \$
10.	FCE06	Notre-Plaire (Avalon II)	665, prom. des Aboiteux, Orléans, ON K4A 3W4	2016	6,01	2 084 091 \$	346 771 \$	354 911 \$	2 232 011 \$
11.	FPF01/FPF01	Maurice-Lapointe (Kanata Sud, M-42)	17, prom. Bridgestone, Kanata, ON K2M 0E9	2011	15,96	3 487 690 \$	218 527 \$	253 333 \$	4 843 549 \$
12.	FPF02	Michel-Dupont (Riverside Sud M-8)	715, ave Brian Good, Riverside Sud, ON K4M 0E2	2012	6,07	1 382 934 \$	227 829 \$	239 341 \$	1 331 403 \$
<b>TOTAL À OTTAWA</b>					<b>101,83</b>	<b>23 929 002 \$</b>	<b>234 990 \$</b>	<b>244 534 \$</b>	<b>256 096 \$</b>

Valeur à inclure dans la soumission des RAS 2019

256 100 \$

QUADRANT ADVISORY GROUP

[ 14 ]

## Analyse financière des RAS du CEPEO

- Utilise la marge de crédit comme base pour déterminer les besoins de financement;
- Suppose un taux d'emprunt de 2,28% (Lettre de crédit) sur 15 ans, suppose 1,75% des intérêts sur le crédit;
- La valeur des terrains a grimpé de 2% par an et uniquement sur la période de cinq ans fixée par le règlement;
- Les coûts de préparation du site ont augmenté de 2% par an sur 15 ans;
- Suppose que le CEPEO pourrait répondre aux besoins de financement avec un fonds de roulement interne pouvant atteindre 0,7 million de dollars par an, avec un financement total interne et externe pouvant atteindre 3,35 millions de dollars;
- L'emprunt est entièrement payé avant la fin de la période de prévision de 15 ans - le taux proposé par les RAS dégage un solde suffisant pour la 15<sup>e</sup> année pour rembourser tout emprunt en cours et un solde du compte aussi proche que possible de «0» - balance du solde de (2 151 \$);
- Le taux des RAS proposé ne crée pas de déficit de compte à la fin de la prochaine période réglementaire, et nécessitera une surveillance attentive si la législation ne change pas.

## Taux proposés des RAS du CEPEO

- Taux résidentiel de 1 086 \$ par logement, comparativement au taux actuel de 444 \$ réparti sur 100% à la portion résidentielle :

Conseil des Écoles Publiques de l'Est de l'Ontario Taux proposés pour les RAS 2019		
Partage Non-résidentiel	Taux Résidentiel	Taux Non-résidentiel
0%	\$1 086	\$0,00
5%	\$1 032	\$0,35
10%	\$977	\$0,70
15%	\$923	\$1,04
20%	\$869	\$1,39
25%	\$815	\$1,74
40%	\$652	\$2,78

- Les taux maximum selon la législation exigent que les taux soient réparti de façon suivante sur la durée du règlement :

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Taux calculé des RAS	Taux en vigueur des RAS jusqu'au 30 juin 2019	Année 1	Année 2	Année 3 à 5
			Taux proposé 1er juillet 2019 au 30-juin-20	Taux proposé 1er juillet 2020 au 30-juin-21	Taux proposé 1er juillet 2021 au 30-juin-24
Taux des RAS résidentielles par unité de logement	1 086\$	444 \$	744 \$	1 044\$	1 086\$

## Taux de base proposés pour les taux des RAS du CEPEO

TABLE 7-5  
Conseil des Écoles Publiques de l'Est de l'Ontario

CULATION DES REDEVANCES D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES PROPOSÉES	
Dépenses immobilières nettes à des fins scolaires liées à la croissance (pour la période de prévision de 15 ans, y compris les coûts associés de financement et des études)	\$ 6 060 966
Coûts financés avant le règlement 2014	\$ -
Coûts d'acquisition des emplacements	\$ -
Coûts d'indexation immobilière	\$ -
Coûts de préparation de site	\$ 2 428 038
Facteur d'indexation appliqué aux coûts de préparation des emplacements	\$ 162 236
Paiement d'intrécêts sur les obligations	\$ 759 494
Coûts des études	\$ 208 000
Surplus/obligations financières (solde projeté du compte des RAS au 30 juin 2019)	\$ 2 599 924
Intérêts générés	\$ (94 575)
Solde de fermeture	\$ (2 151)
Total des nouveaux logements nets	5 581
SPHOB totale non résidentielle, non exonérée (déterminée par le Conseil)	871 873
croissance	\$ 1 086
RAS non-résidentiel par pi <sup>2</sup> de SPHOB, en fonction d'une proportion de 0% de la totalité des dépenses immobilières liées à des fins scolaires liées à la croissance	\$ -

QUADRANT ADVISORY GROUP

( 17 )

## Définitions et mise en oeuvre du règlement

### Disposition de la politique :

1. Terme du règlement de 5 ans
2. Récupération de 100% des coûts nets des terrains scolaires lorsque c'est possible en vertu de la législation
3. Taux résidentiel uniforme pour l'ensemble de la juridiction
4. Aucune exemption prévue par la loi, à l'exception du lot pour agriculteur aux fins de retraite
5. Démolitions, délai de grâce de 2 ans et aucun crédit de conversion

### Définitions :

« unité de logement » signifie une chambre ou un ensemble de chambres utilisées, conçues ou prévues pour l'utilisation d'une personne ou de personnes demeurant ensemble, dans laquelle de l'infrastructure culinaire et sanitaire est fournie pour l'utilisation exclusive de cette personne ou ces personnes, et inclut, mais sans s'y limiter, une unité ou des unités de logement dans un appartement, une maison de groupe, une résidence mobile, un duplex, un triplex, un logement semi-détaché, un logement simple détaché, un logement aligné en rangée (maison de ville) et un logement en rangée (maison de ville). Nonobstant ce qui précède, (i) une unité ou chambre dans un hébergement temporaire pour le public voyageant ou en congé et (ii) les accommodations de logement dans une maison de repos telle que définie dans et régie par les dispositions de la Loi sur les foyers de soins de longue durée de 2007, S.O. c.8, ne constitueront pas une unité de logement aux fins de ce règlement.

«Aménagement résidentiel sur des terres désignées comme terrains pour agriculteur aux fins de retraite, est un lot adjacent à un terrain agricole sur lequel un logement doit être construit pour la résidence d'une personne qui a déjà pratiqué l'agriculture sur le terrain agricole adjacent».

QUADRANT ADVISORY GROUP

( 18 )

[Voir ce courriel dans votre navigateur.](#)



## Suzanne Bonneville lauréate du prix Greer 2019

Félicitations Suzanne !  
Merci pour tout.

L'équipe de l'AFPED+



*De gauche à droite : Rémi Sabourin, président de l'AEFO; Suzanne Bonneville, l'Association francophone de parents d'enfants dyslexiques (AFPED+); et Diane*

---

Le tout premier prix Greer a été décerné en 1947 – trois ans après la fondation de la FEO. Il a été remis au Research Committee de l’Ontario School Inspectors’ Association. Si les inspecteurs sont oubliés depuis longtemps dans nos écoles, le prix Greer ne l’est pas.

Ce prix honore une personne ou un organisme pour ses contributions exceptionnelles à l’éducation financée par les fonds publics en Ontario.

Cette année, la FEO et ses filiales étaient fières de remettre le prix Greer à Suzanne Bonneville, fondatrice de l’Association francophone de parents d’enfants dyslexiques (AFPED+).

Consultante en troubles d’apprentissage et en littératie, Suzanne Bonneville a enseigné au niveau secondaire pendant 29 ans à Ottawa. À l’époque, il existait peu de ressources et de soutien pour les parents ou les intervenants en éducation travaillant avec des élèves aux prises avec un trouble d’apprentissage scolaire. Étant enseignante et mère d’une fille qui avait des difficultés à l’école en lecture et en écriture, Suzanne savait que certains enfants avaient un parcours difficile à l’école et dans la vie à cause d’un trouble invisible pour la société.

Dans le but de faire de la sensibilisation et d’informer les intervenantes et les intervenants en éducation sur les troubles d’apprentissage, Suzanne a mis sur pied en 1999 l’Association francophone de parents d’enfants dyslexiques (aujourd’hui désignée par l’acronyme AFPED+). L’organisme est entièrement composé de parents bénévoles qui, entre autres, aident les parents à naviguer dans le système et à travailler avec l’école pour le bénéfice de l’enfant, et il offre des ressources pour les intervenantes et les intervenants en éducation.

L’AFPED+ est le seul organisme franco-ontarien à prodiguer du soutien direct aux parents d’enfants ayant un trouble d’apprentissage. L’organisme fait également la promotion de l’éducation en langue française et de partenariats entre les familles et l’école. L’AFPED+ offre du soutien aux parents et aux intervenantes et intervenants en éducation, notamment au moyen de conférences, de ressources, de cybercounseling et de vidéos.

**Suzanne est l’ambassadrice d’enfants qui apprennent autrement. Grâce à sa détermination et à son engagement envers la réussite scolaire et sociale de tous les enfants, elle a fait de l’AFPED+ un organisme irremplaçable pour la communauté francophone de l’Ontario.**

<http://www.otffeo.on.ca/fr/promotion-de-la-profession/prix-greer/>



---

**Ensemble, nous pouvons faire une différence!**

© AFPED+, 2018 – Tous droits réservés.

Association des troubles d'apprentissage

Vous ne souhaitez plus recevoir ces courriels?

Vous pouvez vous [désabonner](#) de notre liste d'envoi.

---



---

This email was sent to [denis.m.chartrand@cepeo.on.ca](mailto:denis.m.chartrand@cepeo.on.ca)  
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)  
AFPED+ · 240, boulevard Centrum, Unité 105 · Orléans, On K1E 3J4 · Canada

